



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2021-2026

Communauté de communes de la Basse-Zorn

Accusé de réception en préfecture
067-246700843-20211122-PLPDMA-21-26-AU
Date de télétransmission : 31/01/2022
Date de réception préfecture : 31/01/2022



La Communauté de communes de la Basse-Zorn s'engage pour la réduction des déchets sur le territoire depuis de nombreuses années. Le meilleur déchet, tant pour la planète que pour le budget de la collectivité, étant celui qui n'est pas produit, la prévention constitue un axe important de l'économie circulaire.

Avec la mise en place de la redevance incitative en 2013 et le déploiement du programme de prévention des déchets 2015-2020, la Communauté de communes de la Basse-Zorn n'a cessé d'accompagner ses habitants vers des comportements plus écoresponsables. La sensibilisation de tous lors de temps forts comme l'éco-manifestation annuelle « Basse-Zorn à l'An Vert », mais aussi l'organisation d'opérations de broyage des branchages en déchèteries ou le développement du compostage individuel et collectif sont des actions qui ont déjà fait preuve d'efficacité en Basse-Zorn. Entre 2010 et 2020, la production de déchets par habitant a ainsi diminué de plus de 11 % sur le territoire.

Afin de continuer sur cette lancée, la collectivité renouvelle son engagement en faveur de la prévention des déchets en adoptant un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui permettra de répondre aux objectifs fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire, notamment, une réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030.

La Communauté de communes de la Basse-Zorn mobilisera une fois de plus ses partenaires, associations et entreprises mais également tous les citoyens du territoire pour atteindre ces objectifs à travers 6 axes d'actions qui couvriront les 5 années à venir.

Je vous remercie de l'intérêt porté à ce projet et de votre engagement en faveur d'une réduction durable des déchets.

Marc MOSER

Vice-président en charge de l'environnement

Sommaire

Liste des abréviations	5
1. Prévention des déchets : contexte.....	6
1.1. Définitions	6
1.2. Cadre réglementaire.....	8
2. Présentation du territoire de la Basse-Zorn	13
2.1. Population et évolutions démographiques	13
2.2. Habitat et mobilité professionnelle.....	15
2.3. Économie	16
2.4. Activité agricole	17
2.5. Établissements administratifs et chiffres clés du tourisme.....	18
2.6. Communication	18
3. Diagnostic déchets.....	20
3.1. Gisement de déchets ménagers en Basse-Zorn	20
3.2. Organisation de la collecte et du traitement des déchets	28
3.3. Actions de prévention engagées	37
4. Données de référence et potentiels d'évitements.....	40
4.1. L'étude MODECOM™ 2017	40
4.2. La caractérisation des OMr de la CCBZ réalisée en octobre 2020	42
4.3. Évaluation des gisements d'évitements et potentiels de réduction	45
5. Bilan du diagnostic	47
6. Plan d'action	49
 Table des figures	 83
Table des tableaux	84
 Annexe 1 : Manifestations organisées sur le territoire	 85
Annexe 2 : Bilan actions PLPDMA 2015-2020.....	94
Annexe 3 : Moyens humains et financiers prévisionnels PLPDMA 2021-2026	115

Liste des abréviations

ADEME : Agence de la transition écologique

ADPT : Ambassadeur De la Prévention et du Tri

AGEC : Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire

CCBZ : Communauté de Communes de la Basse-Zorn

CS : Collecte Sélective

DAE : Déchets d'Activités Économiques

DDS : Déchets diffus spécifiques

DEEE : Déchet d'Équipements Électriques et Électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DOM : Déchets Occasionnels des Ménages

ECT : Extension des Consignes de Tri

LTECV : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAV : Point d'Apport Volontaire

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PRAEC : Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire

PRPGD : Plan Régionale de Prévention et Gestion des Déchets

RI : Redevance Incitative

SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

TLC : Textiles, Linges de maison et Chaussures

1. Prévention des déchets : contexte

1.1. Définitions

L'article L.541-1-1 du Code de l'environnement précise un certain nombre de définitions :

- **Déchet**

« Est considéré comme un déchet : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. »

- **Prévention**

« Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits. »

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Ce sont les déchets issus des ménages et les déchets assimilés (déchets des entreprises et du secteur tertiaire collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères). Les DMA regroupent les ordures ménagères résiduelles (OMr), les déchets issus de la collecte sélective, les apports en déchèteries et aux points d'apport volontaire textile et verre.

PLPDMA

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en place, par les acteurs du territoire, d'une orientation stratégique claire visant à atteindre les objectifs en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Le PLPDMA permet de :

- Territorialiser et détailler des objectifs de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre, en cohérence avec ceux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Il comporte notamment :

- Un état des lieux précis sur les quantités collectées en fonction des modes de collecte ;
- Les moyens humains en charge de l'animation du programme ;
- Un plan d'actions pluriannuel ;
- Les partenariats nécessaires pour animer ces actions : associations, services de l'État, commerces de proximité, etc. ;
- Un budget en cohérence avec les actions et objectifs programmés dans un calendrier ;
- Un dispositif de suivi et d'amélioration continue du programme.

Distinction entre prévention et gestion des déchets

La prévention quantitative est la réduction des quantités de déchets produits, la prévention qualitative, quant à elle, consiste à réduire la nocivité des déchets produits.

La prévention des déchets est à distinguer de leur gestion comme le montre la **Figure 1**.

La prévention des déchets est l'un des axes importants de l'économie circulaire. Elle concerne les étapes amont du cycle de vie du produit et permet de limiter l'utilisation des ressources. Le réemploi des produits est inclus dans la prévention des déchets.

La gestion concerne le recyclage, la valorisation et le tri, ce sont donc les étapes en aval.

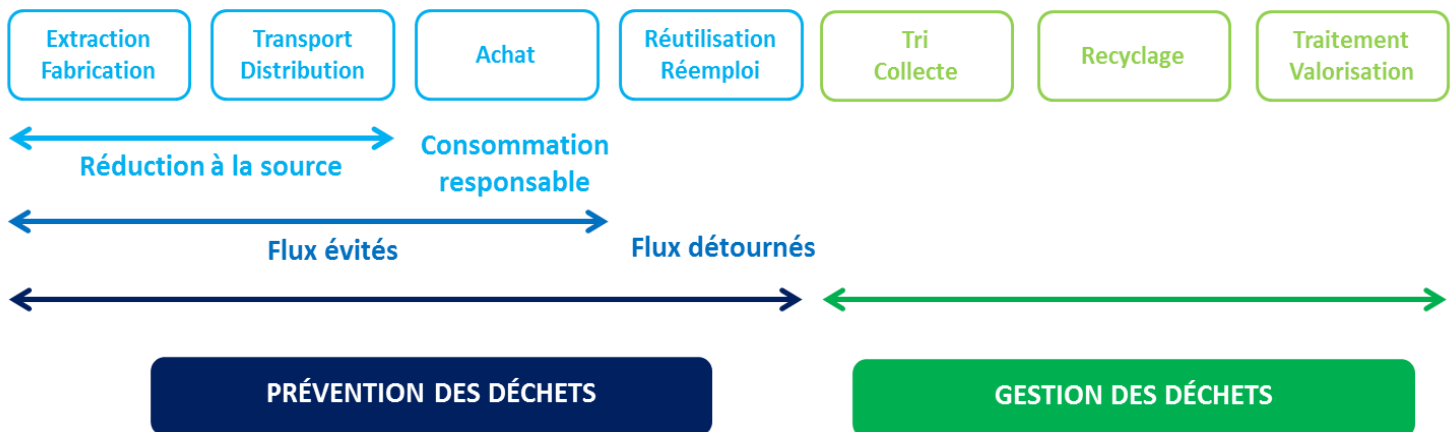


Figure 1 : Différence entre prévention et gestion des déchets

1.2. Cadre réglementaire

Le cadre normatif évolue depuis 2009, il est présenté de façon synoptique sur la **Figure 2** ci-dessous.

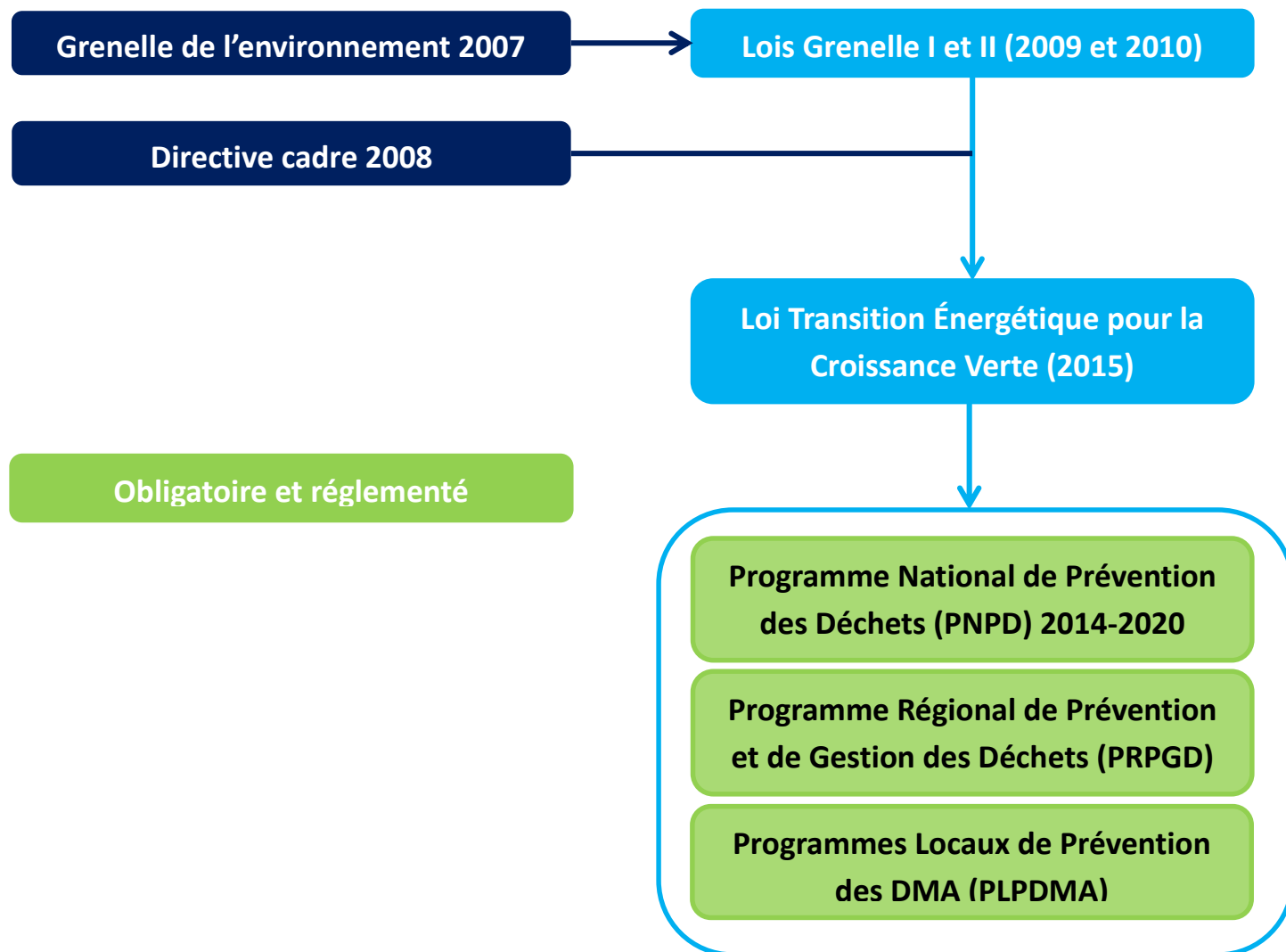


Figure 2 : Cadre normatif synoptique

1.2.1. Échelle européenne : directive 2008/98/CE

La directive cadre 2008/98/CE relative aux déchets regroupe les principes de la réglementation européenne qui ont été intégrés dans le Code de l'environnement au chapitre « Prévention et gestion des déchets ». Elle donne pour objectif « **en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation** » (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).

Cette directive instaure également une **hiérarchie des modes de traitement des déchets**, à savoir privilégier dans l'ordre :

- La prévention ;
- La préparation en vue du réemploi ;
- Le recyclage et la valorisation des déchets organiques ;
- La valorisation énergétique ;
- Et enfin, l'élimination.

Concernant la politique de gestion des déchets, les orientations majeures de la directive 2008/98/CE sont les suivantes :

- Le principe du pollueur-payeur et la responsabilité élargie du producteur ;
- Le principe de proximité « gérer les déchets au plus près du lieu de production » ;
- La préservation de l'environnement et de la santé humaine ;
- L'information du public.

Enfin, la directive impose aux États membres de l'Union Européenne d'établir des programmes de prévention et de gestion des déchets, au niveau national à travers un Programme National de Prévention des Déchets (PNPD), ainsi qu'au niveau local.

1.2.2. Échelle nationale : plan national de prévention des déchets, lois Grenelle et LTECV

En accord avec la directive 2008/98/CE, la France a établi un Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) qui cible l'ensemble des acteurs et concerne tous les types de déchets. Il détermine des objectifs en matière de prévention, des actions pour y parvenir ainsi que des indicateurs permettant d'évaluer les mesures prises. Il couvre 55 actions de prévention réparties en 13 axes stratégiques à travers des outils réglementaires, démarches volontaires, partage de l'information, aides et incitations financières ou fiscales.



La législation française intègre la réglementation européenne. Elle encadre la prévention des déchets à travers les lois dites « **Grenelle** » de 2009 et 2010, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (**LTECV**) – Titre IV « Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage » et la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite « **AGEC** ». Les lois « Grenelle » donnent pour objectif une réduction de 7 % des DMA en 2020 par rapport à 2010. La LTECV donne un objectif plus ambitieux de 10 % de réduction des DMA en 2020, une augmentation de la valorisation matière de 55 % en 2020 et 65 % en 2025 ainsi qu'une réduction des déchets stockés en 2025.

S'inscrivant dans la continuité des autres lois déchets, **la loi AGEC fixe un objectif de réduction des DMA de 15 % et des DAE de 5 % en 2030 par rapport à 2010.**



De plus, la loi AGEC fixe comme objectif de dépasser le modèle économique linéaire consistant à « produire, consommer, jeter » et affirme le rôle essentiel de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets pour y parvenir. En effet, la loi AGEC définit des objectifs en termes de réemploi des emballages : d'ici 2025, 5 % des objets vendus aux particuliers et dans la restauration devront être réemployables, et 10 % en 2027. Elle avance également l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023, qui était fixée au 31 décembre 2024 par la loi LTECV.

Pour les collectivités publiques, la loi LTECV impose certaines actions :

- Réduction de la consommation de papier de bureau ;
- Achat de papier recyclé (art. 79) ;
- Lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective (art. L. 541-15-3 CE).



1.2.3. Échelle régionale : plan régional de prévention et de gestion des déchets

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (dite « loi NOTRe ») a entraîné la redistribution de compétences entre les collectivités territoriales mais également la création de nouvelles compétences. Ainsi, les régions sont compétentes pour établir les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), élaborés en parallèle des Plans Régionaux d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Le PRPGD du Grand Est, approuvé le 17 octobre 2019, fixe des objectifs aux horizons 2025 et 2031. Il est axé sur la prévention et la valorisation des déchets et constitue le volet opérationnel du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Les objectifs du PRPGD sont définis par déclinaison des objectifs nationaux établis par l'article L.541-1 du Code de l'Environnement dont voici quelques-unes des orientations :

- Obligation du tri à la source des biodéchets en 2024 ;
- Extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2022 ;
- Atteindre un taux de couverture de population par la tarification incitative de 22 % en 2020, 37 % en 2025 et 40 % en 2031 ;
- Réduction de 10 % des DMA entre 2010 et 2020 et entre 2015 et 2031 ;
- Réduction des quantités de déchets enfouis de 30 % en 2020 et 50 % en 2025 par rapport à 2010 ;
- Réduction des capacités d'incinération sans valorisation énergétique de 25 % en 2020 et 50 % en 2025.

1.2.4. Échelle locale : les Programmes Locaux de Prévention

Suite à la loi Grenelle II, les collectivités territoriales exerçant la compétence « Déchets » ont l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2012 de définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) définissant les objectifs de réduction des quantités de déchets ainsi que les mesures mises en place pour les atteindre.

Le décret n° 2015-6625 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés précise les modalités d'élaboration, de suivi et d'évaluation des PLPDMA, schématisées dans la **Figure 3**.

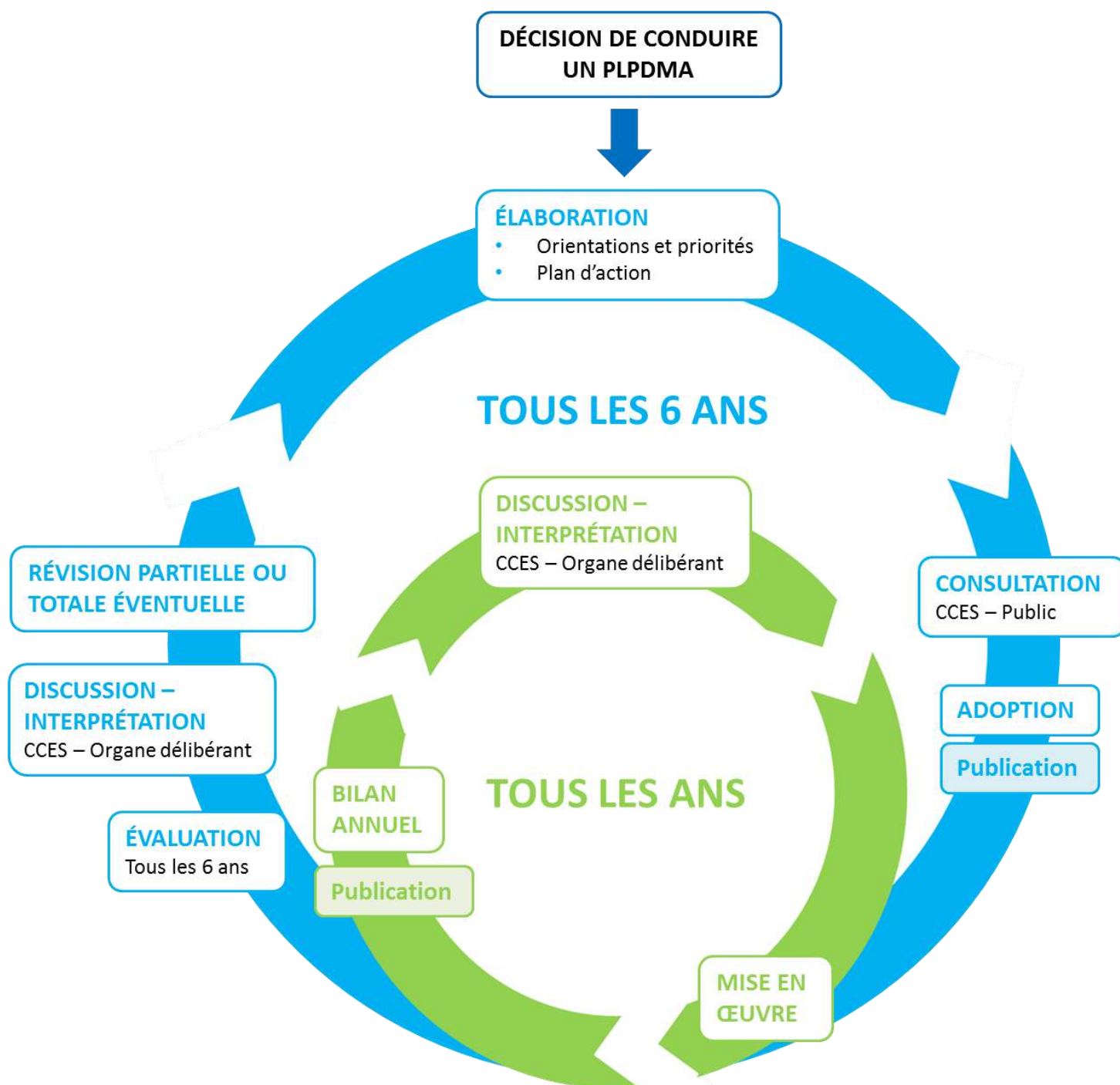


Figure 3 : Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA

Objectifs réglementaires de la Communauté de communes en matière de réduction des déchets :

- Réduction de 10 % des DMA entre 2015 et 2030
- Réduction des quantités de déchets enfouis de 50 % en 2025 par rapport à 2010
- Généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024

2. Présentation du territoire de la Basse-Zorn

La Communauté de communes de la Basse-Zorn (CCBZ) est située dans le département du Bas-Rhin et la région Grand Est. Elle est composée de sept communes : Bietlenheim, Geudertheim, Gries, Hoerdt, Kurtzenhouse, Weitbruch et Weyersheim, pour une population d'environ 17 500 habitants et une superficie de 79,8 km².

Communauté de communes localisée en Alsace du Nord, elle bénéficie d'une place singulière entre les deux principales agglomérations du département : l'Eurométropole de Strasbourg au sud et la Communauté d'Agglomération de Haguenau au nord.

Elle compte de nombreux commerces et 7 zones d'activités regroupant plus de 3 000 emplois.



2.1. Population et évolutions démographiques

En 2018, 17 594 habitants sont recensés sur le territoire, ce qui représente 1,5 % du département du Bas-Rhin.

La CCBZ connaît quelques mouvements de population au cours des dernières années avec une augmentation moyenne de la population de l'ordre de 3,3 % entre 2010 et 2018.

Selon les déclarations des usagers du service de collecte des déchets ménagers, la composition des foyers en 2020 est la suivante :

- 1 personne : 1 584
- 2 personnes : 2 737
- 3 personnes : 1 337
- 4 personnes : 1 227
- 5 personnes : 351
- 6 personnes et plus : 84

Le territoire comporte 7 320 ménages en 2020. 7922 usagers disposent d'un compte ordures ménagères en 2020.

A noter également la composition des foyers en 2017, présentée en **Figure 4** :

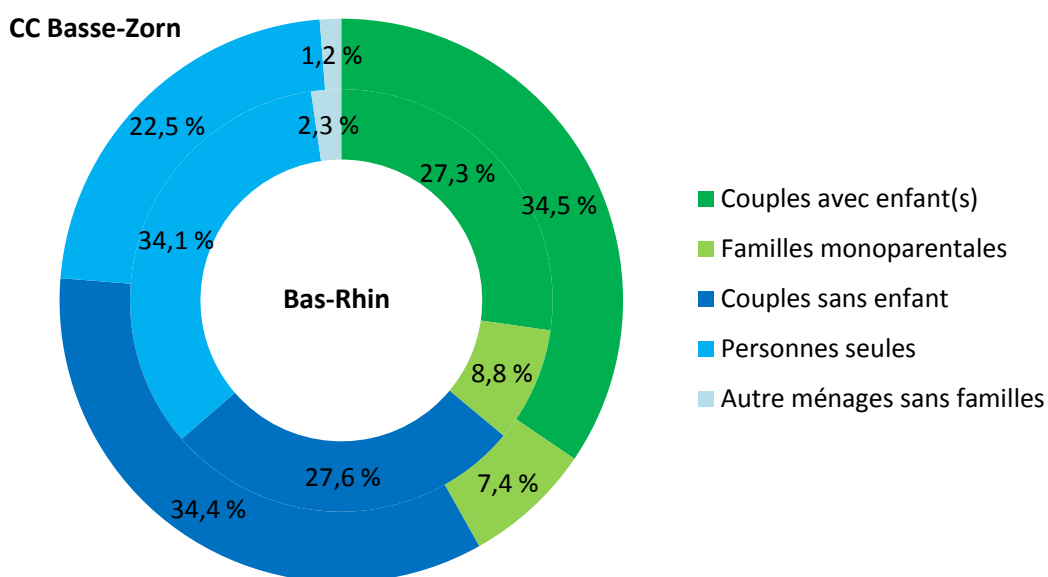


Figure 4 : Composition des ménages en 2017, source INSEE RP2017

Par rapport au département, les couples avec et sans enfants sont surreprésentés sur le territoire de la Basse Zorn par rapport au département du Bas-Rhin.

Les **Figure 5** et **Figure 6** représentent la population de la Communauté de communes de la Basse-Zorn et du département du Bas-Rhin par tranches d'âge en 2017. La population de la Basse-Zorn se caractérise par un taux plus important de personnes ayant entre 45 et 59 ans.

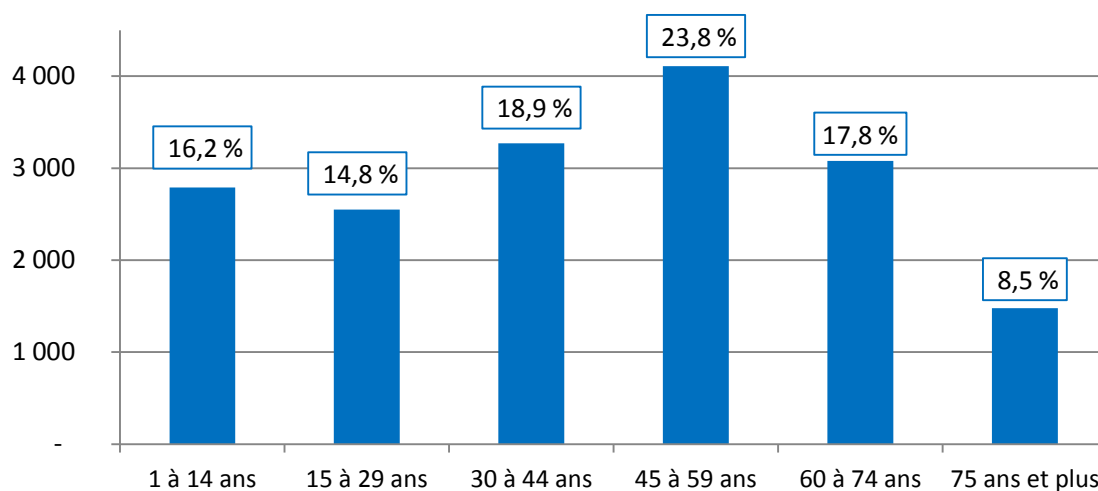


Figure 5 : Répartition de la population de la CCBZ par tranches d'âges en 2017
Source INSEE RP2017

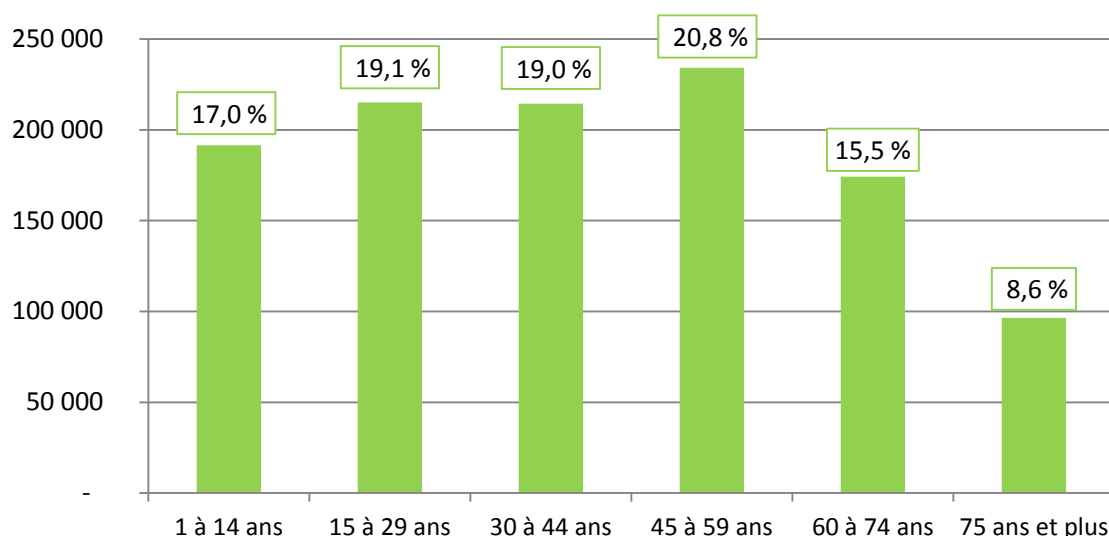


Figure 6 : Répartition de la population du Bas-Rhin par tranches d'âges en 2017
 Source INSEE RP2017

2.2. Habitat et mobilité professionnelle

L'habitat observé sur la Communauté de communes est de type mixte à dominante individuel. Le **Tableau 1** regroupe les catégories et types de logements sur le territoire.

Tableau 1 : Catégories et types de logements sur le territoire, source INSEE RP2017

	CC Basse-Zorn	%	Bas Rhin %
Ensemble	7 794	100	100
Résidences principales	7 093	91,0	89
Résidences secondaires et logements occasionnels	25	0,3	3,1
Logements vacants	675	8,7	7,9
Maisons	6 243	80,1	46,3
Appartements	1 541	19,8	52,8

Selon le recensement de 2017, la Communauté de communes regroupe 7 794 logements dont 91 % sont des résidences principales. 80 % des habitations sont des maisons individuelles et 20 % sont des logements collectifs soit une augmentation de 16 % par rapport à 2012.

En 2017, moins de 16 % des habitants de la Communauté de communes travaillent dans leur commune de résidence. Les principaux bassins d'emploi sont Strasbourg et Haguenau.

2.3. Économie

Les données socio-économiques et socio-professionnelles pour la Communauté de communes de la Basse-Zorn sont regroupées dans les **Tableau 2** et **Tableau 3**.

Tableau 2 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017, source INSEE RP2017

	CC Basse-Zorn	Bas-Rhin
Ensemble	11 203	734 076
Actifs en %	79,0	74,7
Actifs ayant un emploi en %	73,2	65,6
Chômeurs en %	5,8	9,1
Inactifs en %	21,0	25,3
Élèves, étudiants en %	7,8	11,0
Retraités en %	9,0	6,7
Autres inactifs en %	4,2	7,6

Plus de 73 % des habitants de 15 à 64 ans de la Communauté de communes ont un emploi, moins de 6 % sont au chômage et 9 % sont retraités. Le taux de chômage est inférieur au taux de chômage départemental qui est de 9 %.

Tableau 3 : Population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle, source INSEE RP2017

	CC basse-Zorn	%	Bas-Rhin %
Ensemble	14 329	100	100
Agriculteurs exploitants	50	0,4	0,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	552	3,9	2,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 197	8,4	9,6
Professions intermédiaires	2 297	16,0	15,0
Employés	2 249	15,7	16,0
Ouvriers	2 488	17,4	14,7
Retraités	4 150	29,0	25,0
Autres personnes sans activité professionnelles	1 345	9,4	16,5

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des retraités avec 29 % de l'ensemble de la population du territoire, suivie des ouvriers avec 17,4 %. Les cadres et les employés sont moins représentés par rapport à la moyenne départementale.

Le revenu salarial annuel moyen d'un foyer de la Communauté de communes en 2017 est de 25 270 €. Il est supérieur à celui du département du Bas-Rhin qui est de 22 620 € (médiane du revenu disponible par unité de consommation).

La Communauté de communes de la Basse-Zorn possède une forte activité économique. Les 7 zones d'activité du territoire emploient près de 3 000 personnes. Le **Tableau 4** présente les entreprises par secteurs d'activité sur le territoire et les emplois générés.

Tableau 4 : Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2017

Nombre de salariés	0	1 à 9	10 à 19	20 à 49	> 50	Total	%	% Bas-Rhin
Ensemble	45	461	74	51	20	651	100	100
Agriculture, sylviculture et pêche	14	17	0	0	0	31	4,8	3,9
Industrie	5	45	15	13	6	84	12,9	7,3
Construction	6	76	5	6	2	95	14,6	10,4
Commerce, transports, services divers	18	271	41	27	11	368	56,5	63,2
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	6	105	25	19	5	160	24,6	20
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	52	13	5	1	73	11,2	15,3

A la fin de l'année 2017, 651 entreprises ont été recensées sur le territoire dont près de 25 % dans le domaine du commerce et de la réparation automobile.

2.4. Activité agricole

La Communauté de communes de la Basse-Zorn est un territoire agricole important. La diversité de ses sols est propice à toutes les productions dont principalement les asperges, les pommes de terre, l'ail, les oignons, ainsi que les produits laitiers.

En 2010, on recense 122 exploitants agricoles et 4 837 hectares cultivés.

Certains exploitants agricoles de la Communauté de communes proposent la vente de leurs produits sur place, appelée vente par circuits courts. Un circuit court est défini par le ministère de l'Agriculture comme étant une distribution impliquant au maximum un intermédiaire entre le producteur agricole et le consommateur. Ce ne sont pas moins de 9 producteurs qui proposent la vente de produits locaux (fruits, légumes, produits laitiers ou encore viande et charcuteries) sur le territoire.

Les marchés, la vente à la ferme, la distribution de paniers ou encore la libre cueillette sont des ventes par circuits courts. Elles possèdent de nombreux avantages environnementaux, notamment en matière de réduction des déchets. En effet, les produits bruts sont peu ou pas emballés et les conditionnements liés au transport sont souvent réemployés.

2.5. Établissements administratifs et chiffres clés du tourisme

La Communauté de communes de la Basse-Zorn compte 6 écoles maternelles, 6 écoles élémentaires et un collège. La majorité des établissements scolaires sont des parties prenantes lors des actions de sensibilisation menées sur le territoire en faveur de la réduction des déchets.

L'intercommunalité comporte également différents bâtiments administratifs : la maison des Services à Hoerdt, les mairies des sept communes, l'atelier jus de pommes de Bietlenheim et la Maison d'Accueil des Personnes Agées Dépendantes (MAPAD) La Solidarité à Hoerdt.

La richesse de son patrimoine permet à la Communauté de communes de proposer un ensemble d'activités de loisirs, notamment des activités sportives et autres activités diverses tout au long de l'année.

Dans une perspective de valorisation du territoire, la Communauté de communes de la Basse-Zorn propose 9 circuits découverte thématiques aménagés et balisés (7 pédestres et 2 cyclables) destinés à promouvoir les richesses naturelles et patrimoniales du territoire.

Des balades nature, conduites et commentées par les animateurs de la Maison de la nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord, permettent aux habitants de la Basse-Zorn et alentours de découvrir les richesses du territoire. Organisées depuis 2010 avec le soutien de la Communauté de communes, elles s'inscrivent dans une logique d'écotourisme et d'éducation à l'environnement : sensibiliser pour mieux protéger et faire évoluer les comportements éco-citoyens.

2.6. Communication

2.6.1. Evènements annuels marquants sur le territoire

On peut distinguer différents évènements marquants sur le territoire menés par la Communauté de communes, les communes ainsi que par l'important tissu associatif local.

L'**Annexe 1** recense les manifestations organisées de manière régulière sur le territoire de la Basse-Zorn, qui peuvent constituer de bons relais d'informations ou de tenue de stands.

2.6.2. Les moyens de communication

Les journaux locaux jouent un rôle important en matière de communication sur le territoire. Les principaux relais d'information sont le journal des Dernières Nouvelles d'Alsace (quotidien le plus populaire en Alsace) et le journal d'informations locales du Nord-Alsace, MaxiFlash.

En tant que moyens de communication, les sites internet des collectivités ne sont pas à négliger. Il existe un site pour la CCBZ et la plupart des communes du territoire en possèdent un également.

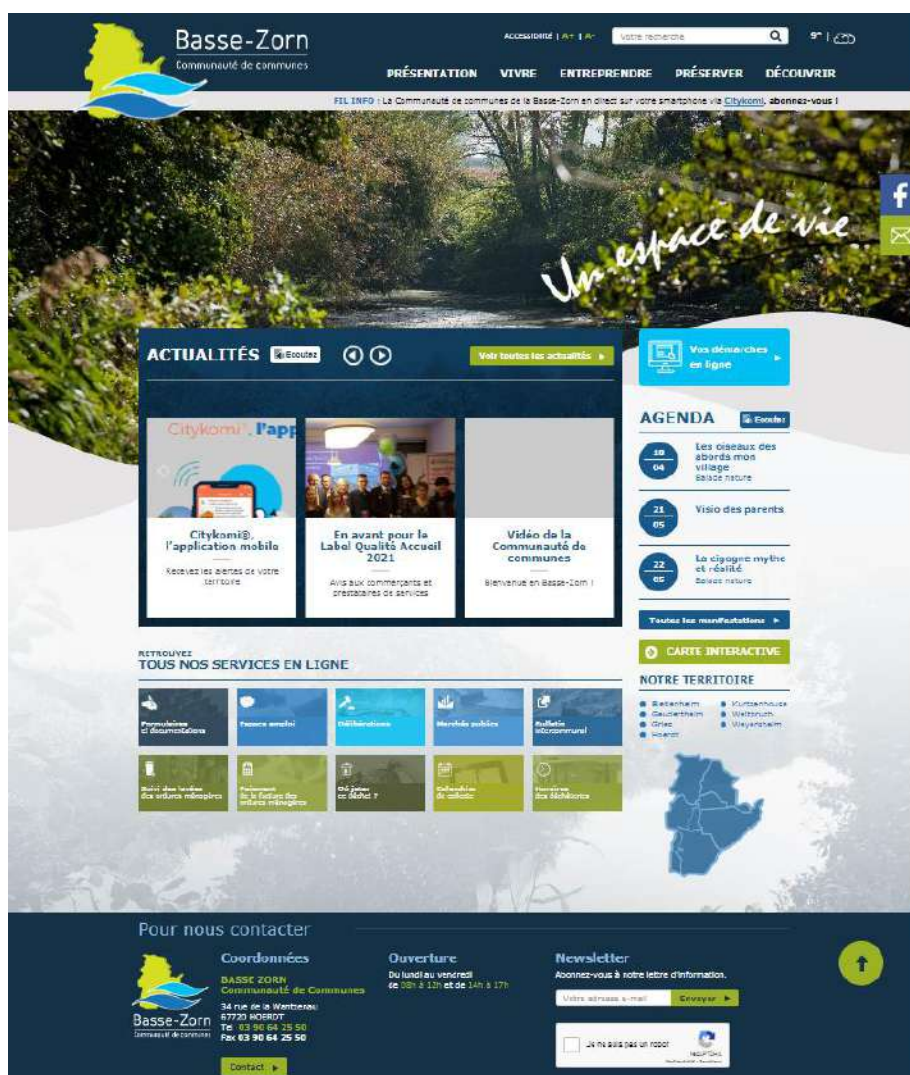


Figure 7 : Page d'accueil du site internet de la CCBZ : <https://www.cc-basse-zorn.fr/>

Pour diffuser ses actualités, la Communauté de communes tient également une page Facebook et est présente sur l'application Citykomi.

Les usagers peuvent également s'informer *via* la newsletter ou encore sur les panneaux lumineux des communes ou le panneau d'affichage présent devant la Maison des Services.



3. Diagnostic déchets

3.1. Gisement de déchets ménagers en Basse-Zorn

3.1.1. Vision d'ensemble

Pour le diagnostic, seront considérées trois catégories de déchets : les ordures ménagères résiduelles (OMr), les ordures ménagères collectées sélectivement (OM-CS) et les déchets occasionnels des ménages (DOM) collectés en déchèterie.

La production globale des déchets pour l'année 2020 s'élève à **10 215,13 tonnes**, soit **584 kg/habitant/an**. La répartition des déchets est présentée en **Figure 8**.

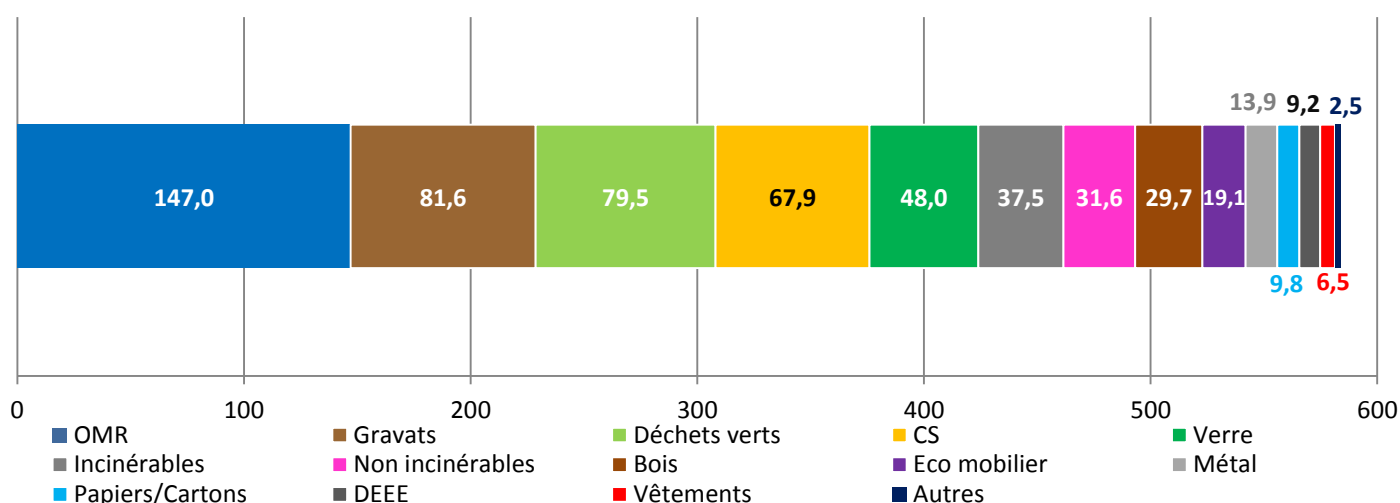


Figure 8 : Répartition des déchets en kg/hab./an selon leur catégorie en 2020

Les modes de traitement des DMA pris en charge par le service public sont les suivants :

- Valorisation énergétique : 3 229,66 tonnes, soit 31,6 % de la totalité des déchets produits ;
- Enfouissement : 556 tonnes, soit 5,4 % de la totalité des déchets produits ;
- Recyclage : 6 429,41 tonnes, soit 62,9 % de la totalité des déchets produits.

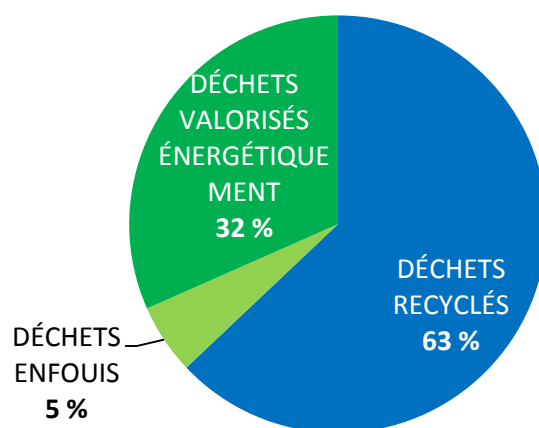


Figure 9 : Répartition des modes de traitement des déchets en Basse-Zorn en 2020

Déjà faible, la quantité de déchets enfouis est en baisse constante depuis 2016, comme le montre la **Figure 10**. Entre 2010 et 2020, les tonnages de déchets enfouis ont diminué de 23,25 %, ce qui est une évolution qui s'approche de l'objectif de - 30 % fixé par la LTECV.

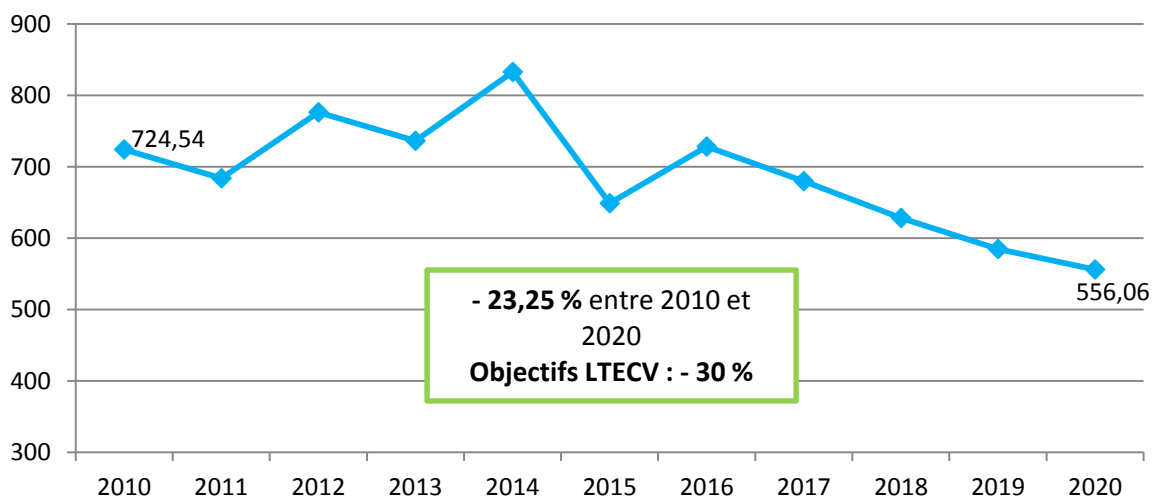


Figure 10 : Évolution tonnages de déchets en décharge entre 2010-2020 sur le territoire

La **Figure 11** présente l'évolution de la quantité de DMA par habitant entre 2010 et 2020. La LTECV fixait comme objectif une réduction de 10 % des DMA entre 2010 et 2020 ; la CCBZ a atteint cet objectif puisqu'elle enregistre une baisse des DMA par habitants de 11,57 % sur la période (-14,15 % hors gravats). On note que la mise en place de la tarification incitative en 2013 a eu un effet important sur la réduction de la production de déchets.

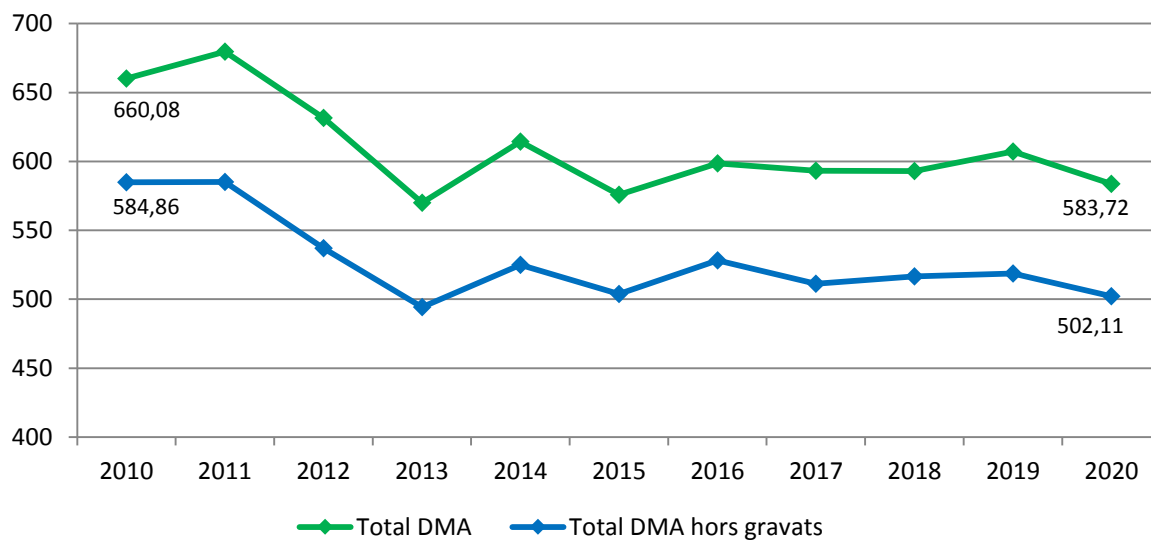


Figure 11 : Évolution de la production de DMA pour la CCBZ entre 2010 et 2020 (kg/hab./an)

3.1.2. Déchets quotidiens

La **Figure 12** présente un focus sur les déchets dits « quotidiens ».

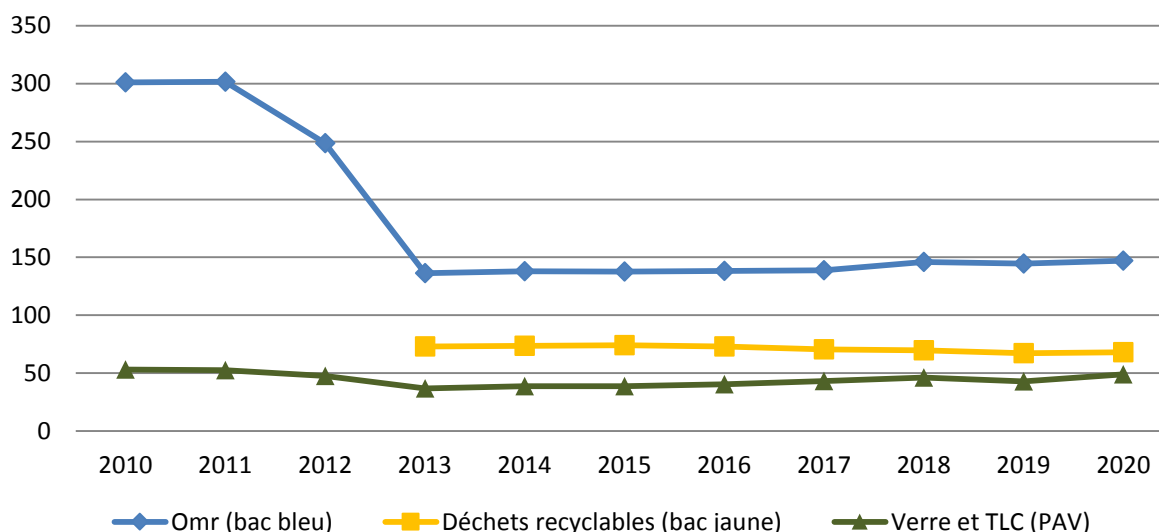


Figure 12 : Évolution de la production de déchets quotidiens pour la CCBZ entre 2010 et 2020 (kg/hab./an)

La chute de la quantité d'OMR entre 2012 et 2013 est liée d'une part à la mise en place de la poubelle jaune pour la collecte sélective et d'autre part à l'entrée en vigueur de la tarification incitative. La quantité de déchets issus de la collecte sélective est en légère baisse depuis 2015 et semble se stabiliser.

En 2016, un poste d'ambassadeur du tri a été créé à la Communauté de communes afin d'améliorer la qualité du tri sur le territoire. Plusieurs fois par mois, il effectue des contrôles en amont de la collecte sélective et attribue aux bacs jaunes des ménages des étiquettes selon la qualité du tri.

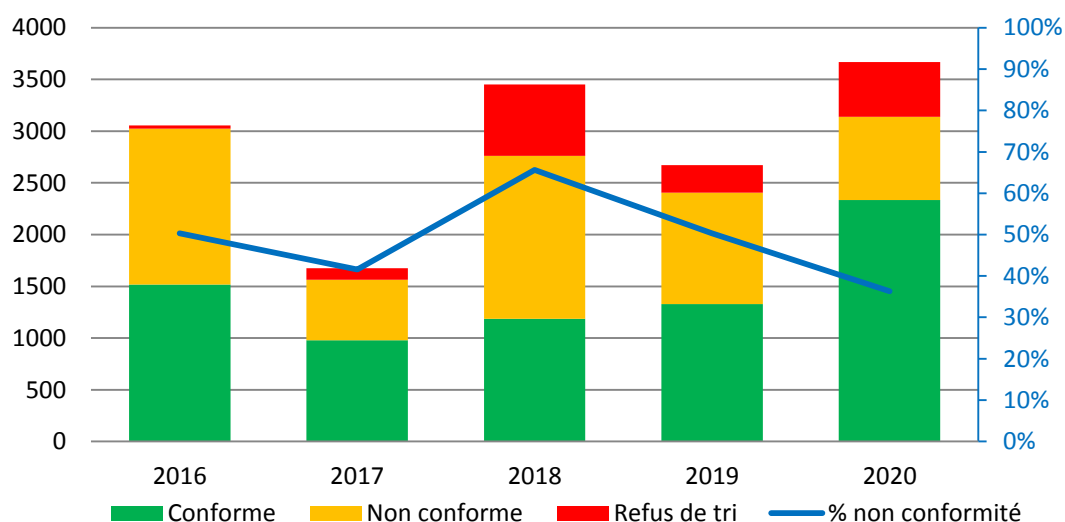


Figure 13 : Évolution de la qualité du tri entre 2016 et 2020 selon les contrôles de l'ambassadeur du tri

L'étiquette verte correspond à un bac conforme aux consignes de tri en vigueur sur le territoire. L'étiquette orange signifie qu'il y a une erreur de tri dans la poubelle et précise la nature de l'erreur afin que l'usager puisse la corriger pour les prochaines collectes. Enfin, le rouge indique une poubelle non conforme, tout comme l'étiquette orange, mais qui ne peut pas être collectée car les erreurs de tri sont trop importantes.



Figure 14 : Étiquette "qualité du tri" attribuées par l'ambassadeur du tri

L'évolution de la répartition des étiquettes de tri attribuées, reflétant la qualité du tri, est représentée en Figure 13. En 2016, première année de mise en place de l'étiquette de tri, peu d'étiquettes rouges ont été distribuées afin de sensibiliser au mieux l'usager en privilégiant l'apprentissage par l'erreur plutôt que la sanction. Cependant, la moitié des bacs contrôlés étaient non conformes. En 2018, plus de 65 % des bacs étaient jugés non conformes, mais à partir de 2019, le tri s'est amélioré sur le territoire.

Des caractérisations des bacs jaunes sont également effectuées par le SMITOM Haguenau-Saverne au centre de tri ALTEM. La Figure 15 montre que depuis l'ouverture du poste d'ambassadeur de la prévention et du tri en 2016, la qualité du tri s'est améliorée en Basse-Zorn : les refus de tri ayant diminué de 25 % entre 2015 et 2020.

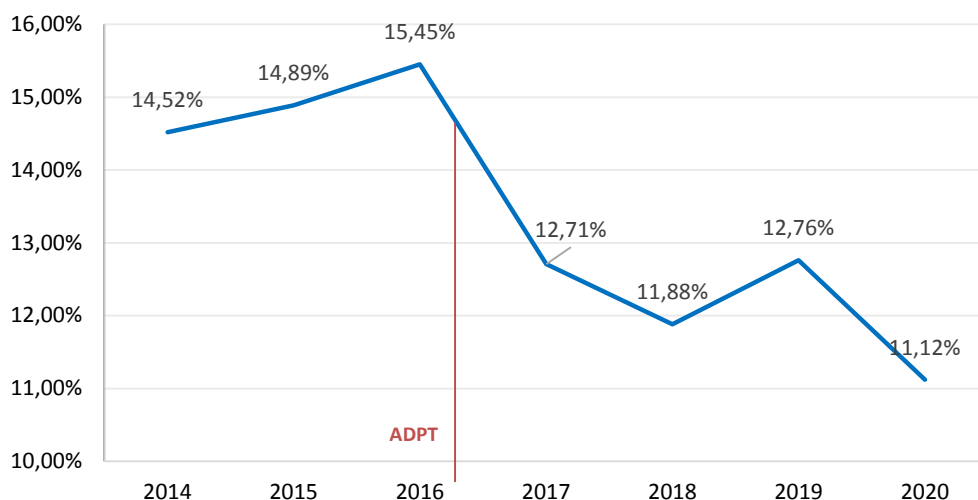


Figure 15 : Évolution des refus de tri entre 2014 et 2020 selon les caractérisations de la collecte sélective

La plupart des erreurs de tri proviennent des emballages en plastiques de type barquettes, sachets ou films plastiques. Ces emballages seront concernés par la collecte sélective en porte à porte en 2023 grâce à l'extension des consignes de tri.

3.1.3. Comparaisons au niveau départemental et national

En comparaison avec le département du Bas-Rhin et la moyenne nationale, la Communauté de communes de la Basse-Zorn affiche de bons résultats en termes de production de déchets quotidiens, comme le montre la **Figure 16**.

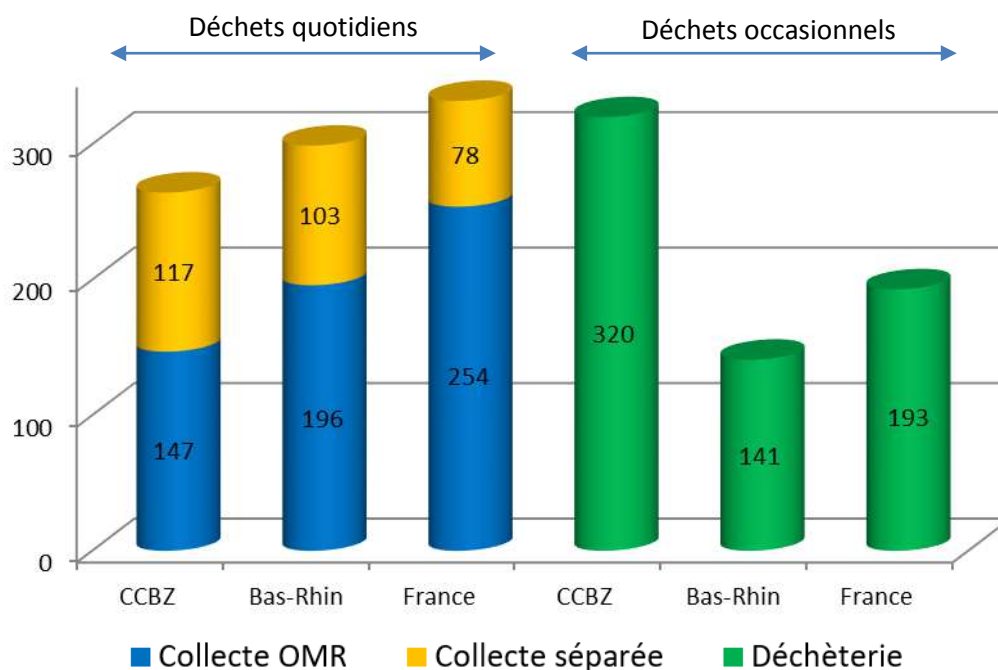


Figure 16 : Quantités de déchets quotidiens et occasionnels pour la CCBZ (2020), le Bas-Rhin (2017) et la France (2019) (kg/hab./an)

Collecte séparée : bacs jaunes + PAV verre et textiles

La quantité moyenne de « déchets quotidiens » produits par habitant chaque année s'élève à 264 kg pour le territoire contre 299 kg pour le département du Bas-Rhin et 332 kg au niveau national. Les déchets issus de la collecte sélective sont plus élevés sur le territoire qu'au niveau départemental ou national mais le ratio d'OMr est plus faible en Basse-Zorn que dans le Bas-Rhin, lui-même plus faible qu'au niveau national.

En revanche, la quantité de déchets occasionnels, c'est-à-dire collectés en déchèterie en Basse-Zorn (320 kg/hab./an) est bien plus élevée que les moyennes départementales (141 kg/hab./an) et nationale (193 kg/hab./an).

3.1.4. Déchets occasionnels

Concernant les déchets occasionnels, la **Figure 17** présente l'évolution des tonnages en déchèteries entre 2010 et 2020 selon les catégories de déchets.

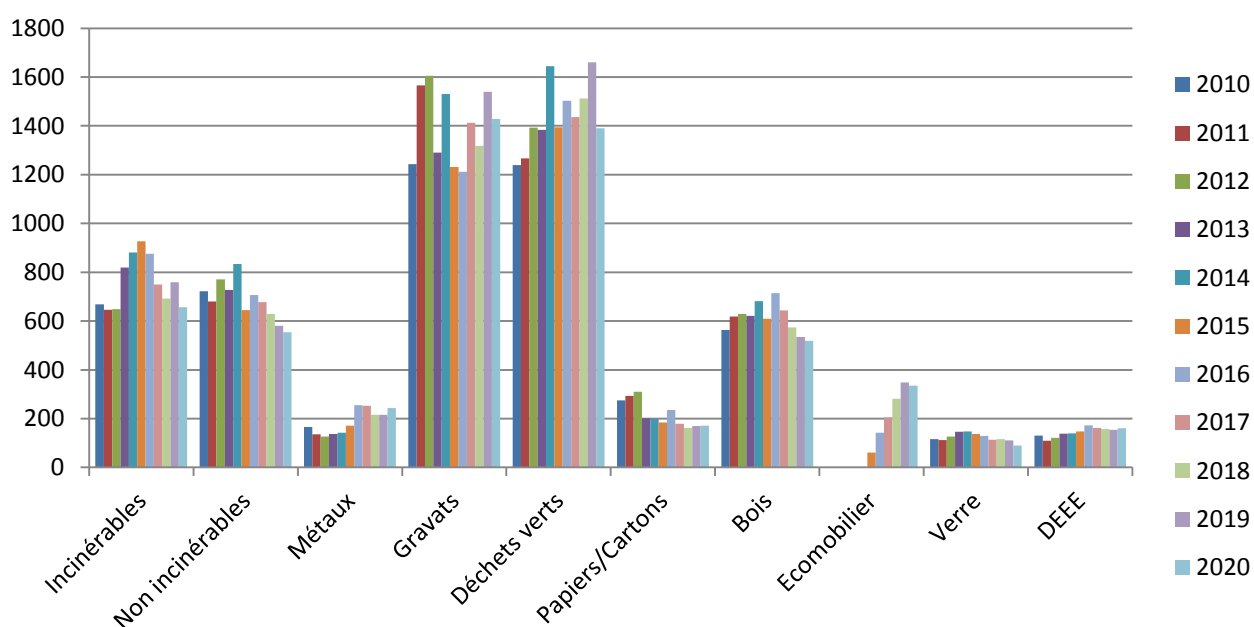


Figure 17 : Évolution de la quantité de déchets en déchèteries entre 2010 et 2020 en CCBZ (en tonnes)

Hors gravats, les déchets verts représentent le flux de déchets le plus important sur le territoire. Ce flux a beaucoup évolué dans les 10 dernières années comme le montre la **Figure 17**. Entre 2010 et 2019, la quantité de déchets verts apportés en déchèterie a augmenté de 34 % d'après la **Figure 18**. En 2020, il représente plus de 79 kg par habitant.

Afin de minimiser ce flux, la Communauté de communes a mis en place des actions de prévention comme la promotion du compostage et du jardinage au naturel. En effet, les usagers ont la possibilité d'acquérir des composteurs à tarif préférentiel à la Maison des Services. De plus, des sessions de broyages de branchages en déchèteries sont organisées par la CCBZ afin que les usagers récupèrent gratuitement du broyat pour leurs jardins et potagers.

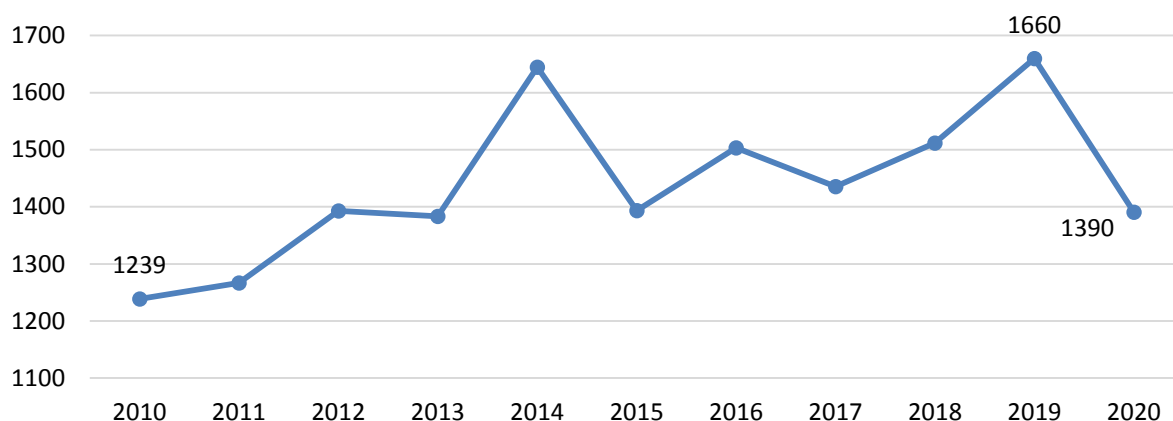


Figure 18 : Évolution des tonnages de déchets verts dans les déchèteries de la CCBZ entre 2010 et 2020



Ces actions de prévention semblent porter leurs fruits puisqu'entre 2019 et 2020, le flux de déchets verts a chuté de 16 %, ce qui représente la baisse la plus importante en 10 ans. Toutefois, cette évolution est sans doute également liée à la fermeture des déchèteries au printemps 2020 en raison du COVID-19. On note par ailleurs que le nombre de composteurs vendus sur le territoire est en constante augmentation depuis 2018 comme le montre la **Figure 20**.



Figure 19 : Composteur de la CCBZ

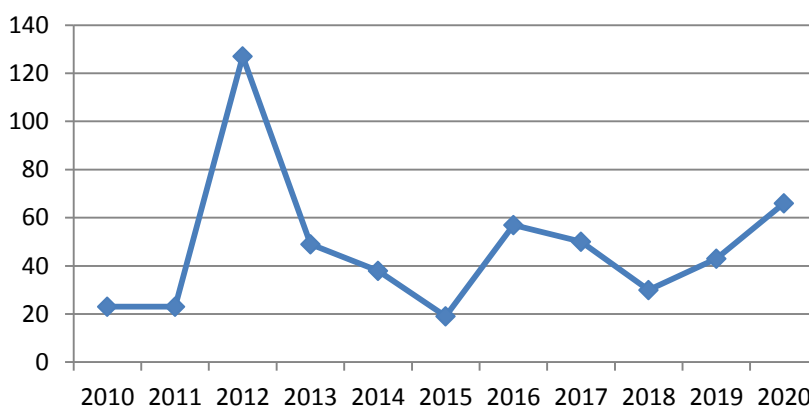


Figure 20 : Évolution du nombre de composteurs vendus entre 2010 et 2020

3.1.5. Passages en déchèteries

Le nombre de passages en déchèteries ne cesse d'augmenter depuis 2017 comme le montre la **Figure 21**. En 2020, pas moins de 70 087 passages ont été enregistrés grâce aux badges d'accès pour les déchèteries de Gries, Geudertheim et le point d'apport volontaire de Weyersheim. Cette évolution montre notamment que les usagers s'approprient les gestes de tri en détournant certains flux de déchets de leur poubelle d'ordures ménagères résiduelles.

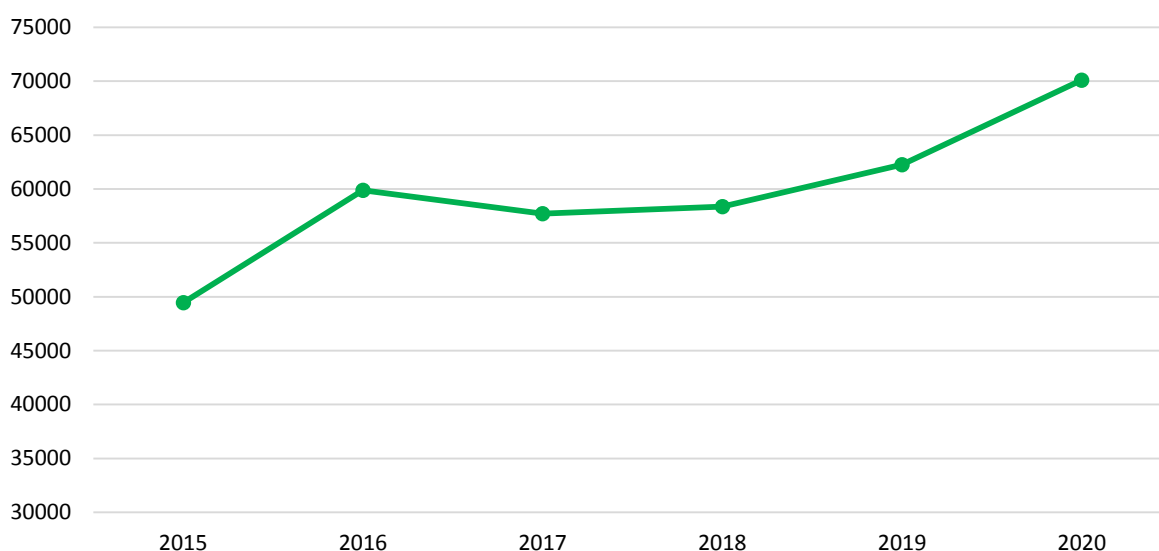


Figure 21 : Évolution du nombre de passages en déchèteries sur le territoire entre 2015 et 2020

En 2020, 6 314 badges ont été utilisés au moins une fois sur 7 038 comptes usagers ouverts :

- les particuliers ont utilisé en moyenne 8,8 entrées sur leur badge en 2020 ;
- les administrations ont utilisé en moyenne 24,3 entrées sur leur badge ;
- les professionnels ont utilisé en moyenne 6,8 entrées sur leur badge.

Le nombre de badges utilisés croît depuis 2016, comme indiqué sur la **Figure 22**.

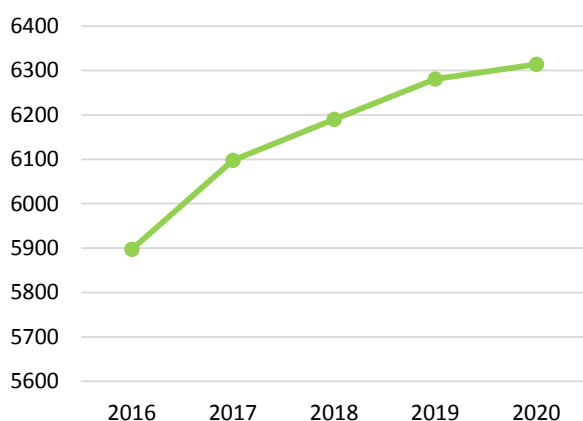


Tableau 5 : Évolution du nombre moyen d'utilisation des badges par catégories d'usagers entre 2017 et 2020

	2017	2018	2019	2020
Particuliers	10,2	9,4	9,8	8,8
Administrations	29,6	28,8	29	24,3
Professionnels	5,7	5,4	6,3	6,8

Figure 22 : Évolution du nombre de badges utilisés sur le territoire entre 2016 et 2020

3.2. Organisation de la collecte et du traitement des déchets

3.2.1. Collectes

La redevance incitative est en place depuis le 1^{er} janvier 2013 sur le territoire. C'est un mode de financement du service public d'élimination des déchets qui s'appuie sur l'utilisation réelle du service par l'utilisateur. Basée sur le principe du « pollueur-payeur » qui responsabilise davantage le producteur de déchets, la redevance incitative comporte une part fixe et une part variable liée aux quantités collectées. La part fixe comprend les 17 levées annuelles du bac d'ordures ménagères résiduelles et leur traitement, la collecte sélective, l'accès en déchèterie et la gestion administrative.

Elle est « incitative » car elle encourage l'utilisateur à modifier son comportement en augmentant son geste de tri et en diminuant ses quantités d'ordures ménagères.

Chaque foyer est doté d'une poubelle à couvercle bleu, destinée à la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr), ainsi que d'une poubelle à couvercle jaune, destinée à la collecte des papiers et emballages (journaux, magazines, cartons, flacons plastiques, petits emballages métalliques).

La collecte des ordures ménagères (OMr) est basée sur une tournée hebdomadaire (C=1). La collecte des déchets recyclables est effectuée tous les 15 jours (C=0,5).

Le Conseil Communautaire fixe chaque année, les éléments techniques et financiers de la redevance incitative et qui s'appliquent aux différentes catégories d'utilisateurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 7 ans, la collecte des ordures ménagères a été confiée à l'entreprise SUEZ, sur appel d'offres passé en groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau.



Le traitement des ordures ménagères est assuré par le SMITOM de Haguenau-Saverne, auquel la Communauté de communes de la Basse-Zorn est adhérente. Ce traitement est assuré, sauf cas exceptionnel, par valorisation énergétique à l'usine de Schweighouse-sur-Moder.

3.2.2. Déchèteries

Deux déchèteries sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, à Geudertheim et Gries. Un point d'apport volontaire de déchets verts et gravats, clôturé mais non gardienné, est implanté à Weyersheim.

Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre					
	GEUDERTHEIM		GRIES		WEYERSHEIM
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
lundi				14h - 18h	14h - 18h
mardi	9h - 12h	14h - 18h			14h - 18h
mercredi			9h - 12h	14h - 17h	9h - 17h
jeudi				14h - 17h	14h - 17h
vendredi	9h - 12h	14h - 19h			14h - 19h
samedi	8h - 12h	13h - 18h	8h - 12h	13h - 18h	9h - 17h
Horaires d'hiver du 1er novembre au 31 mars					
	GEUDERTHEIM		GRIES		WEYERSHEIM
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	
lundi				13h - 17h	13h - 17h
mardi	10h - 12h	13h - 17h			13h - 17h
mercredi			10h - 12h	14h - 17h	10h - 17h
jeudi				14h - 17h	14h - 17h
vendredi	10h - 12h	13h - 17h			13h - 17h
samedi	9h - 12h	13h - 17h	9h - 12h	13h - 17h	10h - 17h

Figure 23 : Horaires d'ouverture des déchèteries du territoire

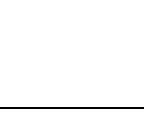
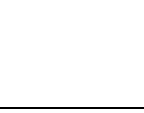
Chaque déchèterie assure l'accueil des déchets suivants : métal, déchets incinérables, déchets non incinérables/encombrants, déchets verts, papiers-cartons, gravats, bois, huiles, piles, batteries, verre, et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ainsi que les radiographies (argentiques et numériques), les cartouches d'encre, les lampes ou encore les capsules NESPRESSO.

La filière ECOMOBILIER (reprise du mobilier usagé en bois, métal et plastique) est effective avec une benne en place en déchèterie de Geudertheim depuis juin 2015 et une seconde à Gries depuis 2016.

La déchèterie de Geudertheim accueille également les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), du type peintures, solvants, produits phytosanitaires, etc. L'éco organisme ECO DDS prend en charge la partie de ces déchets qui rentre dans son agrément. Les déchets spécifiques dit non conformes (produits non identifiés ou hors seuil comme les peintures de plus de 15 litres) sont collectés par la société TREDI depuis le 12 mars 2014.

La déchèterie de Gries accueille les pneus.

Tableau 6 : Déchets acceptés dans les différentes déchèteries de la CCBZ

		GEUDERTHEIM	GRIES	WEYERSHEIM
DÉCHETS ENCOMBRANTS	 AMEUBLEMENT  BOIS  DEEE  ENCOMBRANTS  MÉTAUX	 	 	 
	 DÉCHETS VERTS  DÉBLAIS / GRAVATS	 	 	 
	 VERRES  PAPIERS / CARTONS  TEXTILES CHAUSSURES	 	 	 
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX DANGEREUX /	 AMIANTE / CIMENT  BATTERIES  HUILES DE FRITURES  HUILES DE VIDANGE  LAMPES  PILES ET ACCUMULATEURS  RADIOGRAPHIES  TOUT-VENANT INCINÉRABLE	 	 	 
	 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)			
	 PNEUMATIQUES			

Les particuliers sont admis gratuitement sur tous les sites, sur présentation d'un badge valide, dans la mesure d'un apport journalier maximum de 1 m³.

Les professionnels sont admis dans la mesure d'un apport journalier maximum de 1 m³, pour des apports de déchets assimilés domestiques. Les professionnels qui optent pour l'adhésion à la redevance incitative (qui ne peuvent donc justifier d'un contrat privé d'enlèvement des déchets ménagers assimilés), sont dotés d'un badge d'accès payant valide pour 10 entrées, utilisables sur l'année civile et renouvelables.

3.2.3. Catégories d'abonnés et sorties bacs

L'année 2020 compte 7 926 usagers, soit 141 de plus qu'en 2019, déclinés selon le **Tableau 7**. Les **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** et **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** présentent nombre de levées des bacs OMr selon le type de bac et selon la catégorie d'utilisateur.

Tableau 7 : Nombre de foyers par catégories d'usagers – année 2020

Catégories d'usagers	Nombre de foyers
Particuliers	7 324
Collectifs	71
Santé	118
Professionnels	301
Administrations	52
Professionnels et assimilés	60
Total	7 926

Tableau 8 : Nombre de levées selon le type de bac OM – année 2020

Type de bac	Total bac moyen sur le territoire	Nombre total de levées	Moyenne de sortie
120 OM	6 890	127 750	18,54
240 OM	1 112	21 944	19,73
660 OM	209	5 081	24,31
1100 OM	17	258	15,18
TOTAL	8 228	155 033	18,84

En moyenne, pour toutes les catégories, les bacs sont levés près de 19 fois par an, soit un peu moins de 2 fois par mois mais légèrement plus que les 17 levées incluses dans la part fixe.

Tableau 9 : Nombre de levées selon la catégorie d'usagers - année 2020

Catégorie d'usagers	Nb de personnes	Nombre de bacs	Moyenne de levées
Particuliers	1 personne	1 598	13,88
Particuliers	2 personnes	2 769	17,84
Particuliers	3 personnes	1 357	21,00
Particuliers	4 et plus	1 712	21,81
Bacs mutualisés en collectif	-	101	24,09
Professionnels	-	468	21,80
Administrations	-	90	16,69
Santé	-	126	27,63

Les particuliers dont le foyer est composé d'une ou de deux personnes, représentant environ 50 % des usagers du territoire, présentent leur bac OMr à la collecte entre 13 et 17 fois par an en moyenne. Les bacs mutualisés en collectif et les bacs des catégories santé sont ceux qui sont levés le plus souvent, jusqu'à plus de 27 collectes en moyenne sur l'année.

3.2.4. Indicateurs financiers

La redevance incitative (RI) est calculée selon le type d'utilisateur, la composition du ménage pour les particuliers et le volume du bac détenu.

Définition du ménage : famille vivant dans une maison ou un logement qui comporte une cuisine (1/2 ménage = une personne seule ; un ménage = deux personnes et plus).

- Tarifs pour les particuliers

	Part fixe		Total part fixe	Prix de la levée supplémentaire (par bac)
	Tarif de base	Forfait 17 levées		
1/2 ménage – 120 L	56,24 €	40,97 €	97,21 €	2,41 €
Ménage – 120 L	116,47 €	40,97 €	157,44 €	2,41 €
Ménage – 240 L	116,47 €	80,58 €	197,05 €	4,74 €

Les particuliers « santé » bénéficient gratuitement de 17 levées supplémentaires sur le bac en place. Cette disposition s'applique pour l'année civile, après fourniture d'un justificatif médical.

Le prix de la levée supplémentaire s'applique par bac en place.

L'accès aux déchèteries du territoire pour les particuliers est inclus dans le forfait dans la limite de 36 entrées annuelles. Au-delà, l'entrée est fixée à 7,00 € et est vendue par lot de 10, valables un an à partir de la date d'achat.

- Tarifs pour les administrations – associations

	Part fixe		Total part fixe	Prix de la levée supplémentaire (par bac)
	Tarif de base	Forfait 17 levées		
120 L	116,47 €	40,97 €	157,44 €	2,41 €
240 L	116,47 €	80,58 €	197,05 €	4,74 €
660 L	116,47 €	236,98 €	353,45 €	13,94 €

- Tarifs pour les professionnels

Cas général :

	Part fixe		Total part fixe	Prix de la levée supplémentaire (par bac)
	Tarif de base	Forfait 17 levées (coût par bac)		
240 L	186,47 €	80,58 €	267,05 €	4,74 €
660 L	186,47 €	236,98 €	423,45 €	13,94 €

L'accès aux déchèteries du territoire pour les professionnels est inclus dans la part fixe dans la limite de 10 entrées annuelles. Au-delà, l'entrée est fixée à 7,00 € et sont vendues par lot de 10 valables un an à partir de la date d'achat.

Professionnels n'ayant recours qu'aux seuls services des déchèteries :

Part fixe permettant 10 entrées en déchèterie : 183,08 €

Professionnels associés à un domicile :

La redevance est assise sur deux parts :

- Part « particulier » :
 - ½ ménage : 56,24 €
 - 1 ménage : 116,47 €

• Part « professionnelle » :

Part professionnelle		Part fixe			Total part fixe	Prix de la levée supplémentaire (par bac)
		Tarif de base	Forfait 17 levées	Accès déchèteries		
	240 L	116,47 €	80,58 €	0,00 € ou 70,00 €	197,05 €	4,74 €
	660 L	116,47 €	236,98 €	<i>Selon les besoins du professionnel</i>	353,45 €	13,94 €

Le montant dû est le cumul des parts « particulier » et « professionnel ».

Cas particuliers :

Considérant que certains professionnels ne sont pas utilisateurs des services de la déchèterie, une exonération exceptionnelle est pratiquée sur demande pour les catégories suivantes :

- les entreprises de services : banques et assurances, bureaux d'études et d'ingénierie, activités immobilières,
- les coiffeurs,
- les professions libérales en lien avec le domaine de la santé : médecins, vétérinaires, infirmiers libéraux, pharmacies.

	Part fixe			Prix de la levée supplémentaire (par bac)
	Tarif de base	Forfait 17 levées	Total part fixe	
240 L	116,47 €	80,58 €	197,05 €	4,74 €
660 L	116,47 €	236,98 €	353,45 €	13,94 €

• Autres tarifs

Perte du badge « déchèterie »	10,00 €
Détérioration d'un bac	dernière valeur d'acquisition
Bac à verrou	25,00 €
Supplément de facturation couvercle levé	10,00 €

3.2.4. Traitement des déchets

63 % des déchets de la Basse-Zorn sont recyclés ; 5 % sont stockés au centre d'enfouissement de Weitbruch et 32 % sont valorisés énergétiquement. Le **Tableau 10** présente les tonnages des différentes catégories de déchets produits en 2020 sur le territoire.

Tableau 10 : Tonnages des différentes catégories de déchets en 2020

DÉCHETS RECYCLÉS	(tonnes)	DÉCHETS ENFOUIS	(tonnes)	DÉCHETS VALORISÉS ÉNERGÉTIQUEMENT	(tonnes)
Métal	243,08	Non incinérables	553,66	Incinérables	656,98
Gravats	1428,14	Amiante	2,40	Ordures ménagères	2572,68
Déchets verts	1390,46				
Papier/carton (déchèteries)	171,12				
Bois	519,26				
Mobilier usagé	1,57				
Piles	19,75				
DDS	6,81				
Pneus	10,59				
Huiles	161,05				
DEEE	839,72				
Verre	113,27				
Textiles	334,85				
Poubelle jaune	1187,92				
Autres	1,83				
TOTAL	6429,41	TOTAL	556,06	TOTAL	3229,66
	62,9 %		5,4 %		31,6 %

Les **OMr et incinérables des déchèteries** sont valorisés énergétiquement à l'usine EVNA (Énergie et Valorisation Nord Alsace) du SMITOM de Haguenau Saverne qui a été modernisée en 2018. Son taux de rendement énergétique est proche de 100 % depuis 2019.

Plus de 74 400 tonnes de déchets ont été reçues par l'usine en 2020 et valorisées en énergie pour son autoconsommation ainsi que pour les usines à proximité (81 000 MWh de vapeur pour les usines CENPA et MARS Chocolats, 94 MWh d'eau chaude pour l'usine SCHAEFFLER et 7 614 Mwh d'électricité ont été vendus à ÉS en 2020).

L'énergie produite en 2020 est équivalente à la consommation en chauffage de 6 000 foyers et en électricité de près de 3 900 foyers.

Les déchets recyclables sont envoyés dans les filières adaptées, les acteurs du recyclage sont regroupés dans le **Tableau 11** ci-dessous :

Tableau 11 : Acteurs du recyclage des déchets de la CCBZ

DÉCHETS RECYCLÉS	FILIÈRES DE RECYCLAGE
Métal	TRANSMETAUX
Gravats	Plateforme de compostage de Bischwiller – VITA COMPOST et LINGENHELD ENVIRONNEMENT
Déchets verts	Plateforme de compostage de Bischwiller – VITA COMPOST
Papiers/cartons	Centre de tri Strasbourg – ALTEM
Bois	SARDI Brumath
Piles	COREPILE
DDS	ECO DDS et TREDI
Pneus	ALIAPUR et HENRY GILLES
Huiles minérales	SEVIA
Huiles végétales	PETER QUATRA
DEEE	ECOSYSTEM
Verre	SMITOM HAGUENAU SAVERNE
Vêtements	COLTHAB et RELAIS EST
Déchets recyclables (poubelle jaune)	Centre de tri Strasbourg – ALTEM
Cartouches	LVL
Mobilier	ECOMOBILIER
Radiographies	RECYCL-M

Les déchets enfouis : en raison de leur nature ou de leurs dimensions, certains déchets ne sont ni recyclables, ni valorisables. Ils sont alors contrôlés au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Weitbruch (certifié ISO 14 001) avant d'être stockés, compactés et enfouis sous terre. Moins de 9 000 tonnes de déchets sont déposés annuellement au CSDND depuis 2008, toute provenance confondue. Pour la Basse-Zorn, ce sont 556 tonnes de déchets qui ont été stockés en 2020.

Les biogaz produits par la fermentation des déchets sont collectés par un réseau de puits et incinérés. Cela représente une économie de gaz à effet de serre de 6 500 tonnes de CO₂ chaque année.

Les eaux de pluie polluées par les déchets, appelées lixiviats, sont collectées et traitées dans une station d'épuration biologique sur le CSDND.

3.3. Actions de prévention engagées

3.3.1. Actions portées par la collectivité et éco-exemplarité

La Communauté de communes de la Basse-Zorn a mis en place plusieurs actions de prévention afin de réduire les quantités de DMA. Un bilan des actions réalisées dans le cadre du PLPDMA 2015-2020 est présenté en **Annexe 2**.

DDmarche

Dès 2015, la Communauté de communes s'est engagée dans une réflexion globale sur le développement durable concernant les champs de compétences et d'action de la collectivité à travers le projet DDmarche. Quatre cibles d'interventions prioritaires ont été définies :

- **Favoriser et promouvoir les circuits courts locaux** sur le territoire
- **Favoriser les achats durables et la mutualisation** pour rendre la collectivité exemplaire
- **Concevoir et gérer un réseau de pistes cyclables** à haute valeur paysagère, sécurisé et favorisant l'accès au train
- **Réduire les déchets lors des manifestations** organisées sur le territoire

SERD

Depuis la mise en place de la redevance incitative, la CCBZ propose aux différents publics - administrés, scolaires, professionnels - des animations liées à une diminution ou meilleure gestion des déchets durant la dernière semaine de novembre dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).



Stop pub

En 2016, un autocollant « Stop-pub » a été distribué aux ménages *via* le bulletin d'informations intercommunal afin d'éviter la production de déchets liés aux imprimés non sollicités, qui s'estimait à 35 kg/an/foyer dans les poubelles de la CCBZ.

Promotion du compostage

Depuis 2008, la Communauté de communes vend à tarif préférentiel aux usagers des composteurs en bois 1 000 L et 360 L. Les usagers récupèrent leur composteur en kit à la Maison des Services, accompagné de brochures sur le compostage. Depuis mai 2017, la collectivité distribue gratuitement un bio seau et un paquet de 50 sachets kraft à toute personne achetant un composteur à la CCBZ. Les usagers souhaitant un bio seau ou des sacs krafts supplémentaires peuvent également les acquérir à la Maison des Services.

Des composteurs collectifs ont été mis en place à la Maison des Services et à la MAPAD, à l'école de Kurtzenhouse, à la commune de Hoerdt, au périscolaire de Weyersheim et devant l'atelier jus de pommes de Bietlenheim. En raison d'apports très importants au composteur partagé de Hoerdt, un projet de transformation en Point d'Apport Volontaire de biodéchets est en cours.

Déchets des manifestations

La Communauté de communes accompagne les manifestations qui souhaitent réduire leurs déchets à travers la sensibilisation des organisateurs, le prêt de matériel compostable et un service de prêt et de lavage de gobelets réutilisables depuis 2017. En 2019, 20 manifestations ont bénéficié de matériel compostable (assiettes, couverts, nappes...) mis à disposition par la Communauté de communes et 22 associations ont fait appel au service de prêt et de lavage de gobelets réutilisables.

Festival Basse-Zorn à l'An Vert

Depuis 2015, la CCBZ organise tous les ans une manifestation éco-citoyenne, « La Basse-Zorn à l'An Vert » avec une mise en avant d'une thématique à chaque édition : éco mobilité, ressource en eau, circuits courts, le faire soi-même, la lutte contre le changement climatique. Cet événement a pour objectifs de sensibiliser le grand public aux actions mises en place par la Communauté de communes en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement. Au programme, des stands et animations pour petits et grands dans une atmosphère festive et conviviale.

Depuis 2019, « La Basse-Zorn à l'An Vert » est labellisée éco-manifestation : la CCBZ met en place des actions concrètes en matière de réduction et de tri des déchets, de communication, de déplacements, de sensibilisation, d'alimentation et d'économie d'énergie.



Opération broyage de branchages

La Communauté de communes de la Basse-Zorn organise depuis 2016 des opérations de broyage en déchèteries afin de valoriser une partie des déchets verts pendant la période de taille hivernale.

Chaque année, environ 12 tonnes de branchages sont broyées par un prestataire. Les particuliers peuvent ensuite récupérer le broyat afin de l'utiliser en paillage dans les jardins d'ornement, les potagers ou encore de l'incorporer dans leur compost.

Gourmet bag

S'inscrivant dans la politique nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire, la Communauté de communes de la Basse-Zorn a conçu un kit « Gourmet Bag » en 2018. Composé de boîtes alimentaires entièrement compostables (étiquette comprise), d'éléments de communications et d'un guide pratique « Comment lutter contre le gaspillage alimentaire dans mon restaurant ? », ce kit est mis à la disposition des restaurateurs volontaires du territoire.



Cette opération a connu un remarquable succès. En 2018, 13 restaurateurs se sont engagés dans la démarche en proposant le Gourmet Bag dans leur établissement.

En 2019, une nouvelle distribution du kit « Gourmet Bag » a été effectuée auprès de 11 restaurateurs volontaires (450 boîtes alimentaires). En 2020, l'activité a été très fortement impactée par l'épidémie de COVID-19, 4 distributions de kit « Gourmet Bag » ont été réalisées, soit 200 boîtes.

3.3.2. Actions portées par d'autres acteurs du territoire

Plusieurs acteurs du territoire portent également des projets sur la prévention des déchets :

- Le collège Baldung Grien : Agenda 21 et Semaine européenne de réduction des déchets au collège avec des éco-délégués ;
- Action sur le gaspillage alimentaire au collège « mangeons sain-jetons moins » (projet co-construit avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'ARIENA, le CINE de Munchhausen et le collège Baldung Grien) ;
- Les associations des communes qui organisent de nombreux événements tout au long de l'année et auprès desquelles la CCBZ met à disposition de la vaisselle compostable et des gobelets réutilisables ;
- Les écoles et périscolaires du territoire participent volontiers à la SERD chaque année ainsi qu'à la Basse-Zorn à l'An Vert ;
- Le SMITOM : actions de prévention et amélioration du tri par différentes interventions et animations.

4. Données de référence et potentiels d'évitements

4.1. L'étude MODECOM™ 2017

Le MODECOM™ (MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères) est une méthode développée par l'ADEME permettant de déterminer la composition des déchets collectés. Au niveau national, elle permet de disposer d'un référentiel actualisé en matière de caractérisation des DMA. Plus de 37 millions de tonnes de DMA ont été collectées pour l'étude 2017, quantité stable depuis 10 ans malgré une croissance de la population. Les **Tableau 12** et **Tableau 13** présentent les résultats de l'étude MODECOM™ pour les OMr et les déchets de déchèteries.

Tableau 12 : Composition des OMr au niveau national selon le MODECOM™ 2017

Catégories	Composition des OMr (%)	Ratio OMr (kg/hab./an)
Déchets putrescibles	32,8	83,1
Papiers	8,6	21,9
Cartons	6,4	16,3
Composites	2,3	5,9
Textiles	3,0	7,7
Textiles sanitaires	13,9	35,3
Plastiques	14,7	37,3
Combustibles non classés	4,6	11,6
Verres	5,3	13,6
Métaux	3,4	8,7
Incombustibles non classés	4,3	10,8
Déchets dangereux	0,6	1,6
TOTAL	100	253,7

Au niveau national, la catégorie des déchets putrescibles (déchets alimentaires et de jardin) est la plus représentée du gisement OMr, les déchets alimentaires représentent notamment 26,5 % du gisement. Viennent ensuite les plastiques, les textiles sanitaires et les papiers et cartons.

Au niveau national, plus de 6 millions de tonnes d'OMr pourraient faire l'objet de valorisation organique, ce qui représente 38 % des OMr, ou encore 100 kg/hab./an. L'extension des consignes de tri éviterait la production de 1,6 millions de tonnes d'OMr.

Les déchets des OMr relevant des filières REP représentent 40 % du gisement, soit environ 6,5 millions de tonnes auxquelles il faut ajouter 900 000 tonnes de la benne de tout-venant des déchèteries. De plus, dans cette benne, c'est au final presque 86 % du flux tout-venant qui pourrait être détourné du stockage, correspondant à un gisement total de plus de 2,8 millions de tonnes. Au total, ce sont donc plus de 13 millions de tonnes d'OMr qui pourraient être orientées vers la valorisation matière soit près de 80 % du flux d'OMr.

Tableau 13 : Bilan des apports en déchèteries au niveau national selon le MODECOM™ 2017

Flux de déchets	Ratio de collecte (kg/hab./an)
Gravats	57
Déchets verts	67
Bois	21
Métal	8
Encombrants et tout-venant	52
Mobilier	8
Papier/carton	6
Plastiques	1
DEEE	6
Déchets dangereux	2
Autres	2
TOTAL	223¹

En France, en 2017, les déchets verts représentent le flux de déchets le plus important en déchèterie avec 67 kg par habitants (pour la CCBZ : 79 kg par habitant en 2020).

Sur la base d'actions identifiées par une étude de l'ADEME en 2016², apparaissant dans le **Tableau 14**, le gisement potentiellement évitable s'élèverait à 74 % des DMA.

Tableau 14 : Gisements d'évitements selon les catégories de déchets

Action de prévention	Gisement d'évitement maximal (% des DMA)	Gisement d'évitement individuel (kg/hab./an)
Promotion du compostage	29	98
dont prévention du gaspillage alimentaire	9	30
Réduction des imprimés non sollicités (Stop pub)	5	17
Réduction des papiers d'impression	2	8
Recours aux couches lavables	3	11
Promotion de produits peu générateurs d'emballages	30	101
dont développement de la vente du vrac	12	41
Réduction des sacs à usage unique	1	2
Développement de la consigne pour le réemploi des bouteilles en verre	13	42
Réemploi et réutilisation des TLC	3	10
TOTAL hors doublons	74	248

¹ Certains flux collectés séparément n'étant pas tous présents au sein de l'ensemble du parc des déchèteries, la somme des ratios par flux ne correspond donc pas au ratio global, conséquence de cette desserte différenciée.

² *Étude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités*, ADEME, janvier 2016.

4.2. La caractérisation des OMr de la CCBZ réalisée en octobre 2020

En octobre 2020 a eu lieu une caractérisation des OMr collectées en Basse-Zorn. Cette connaissance est importante tant pour les actions de prévention que pour l'optimisation des filières de valorisation. Elle constitue une véritable aide à la décision dans les choix techniques et organisationnels et dans le suivi des politiques menées.

Les opérations ont été réalisées suivant les recommandations du MODECOM™ de l'ADEME, méthodologie normalisée et reproductible. Elles se sont déroulées à l'usine de valorisation énergétique EVNA du SMITOM de Haguenau Saverne. Des échantillons de 500 kg d'OMr ont été prélevés dans le contenu apporté par le camion de collecte au centre de valorisation énergétique puis leur contenu a été passé au crible sur une table de tri. Les déchets ont ainsi été classés en 13 catégories et sous catégories détaillées dans le **Tableau 15**.

Tableau 15 : Résultat de la caractérisation par catégories de déchets

Catégories et sous catégories	%
Déchets putrescibles	29,3
Déchets alimentaires, restes de cuisine et de repas	19,7
Produits alimentaires non consommés	4,2
Déchets de jardin	1,3
Autres	4,1
Papiers	4,1
Journaux, magazines, revues	0,8
Papiers bureautiques	0,9
Imprimés publicitaires	0,2
Autres papiers	3,1
Cartons	2,4
Emballages cartonnettes	1,9
Emballages cartons bruns	0,5
Composites	0,8
Composites ELA	0,2
Autres emballages composites ECT	0,6
Textiles	2,8
Textiles sanitaires	6,3
Plastiques	16,8
Bouteilles et flacons en PET	0,7
Bouteilles et flacons en PEHD ou PP	0,4
ECT : autres emballages plastiques rigides	7,1
ECT : autres emballages plastiques souples	7,0
Tous plastiques 20-100 mm	1,5
Verre	2,0
Bouteilles et flacons	1,8
Autres verres	0,2

Métaux	2,5
Emballages métaux ferreux	1,0
Emballages aluminium	0,8
Papiers aluminium	0,3
Autres métaux	0,4
Reste	27,3
Tous autres combustibles	23,8
Tous autres incombustibles	3,5
Fines	4,1
Matière organique < 20 mm	2,7
Inerte < 20 mm	1,4
Indésirables	1,6
Total	100

En regroupant les catégories par familles on obtient la répartition présentée en **Figure 24**.

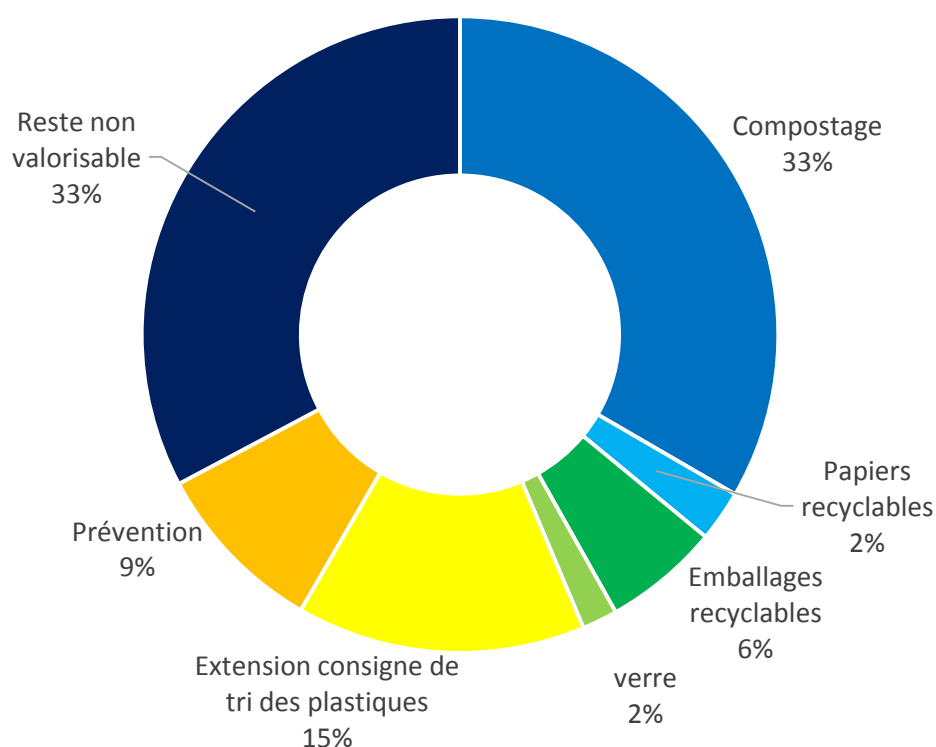


Figure 24 : Composition moyenne des OMR de la Basse-Zorn en 2020

Les fermentescibles captables représentent 33,4 % des OMR. Les recyclables comprennent les emballages (5,9 %), les papiers (2,6 %) et le verre (1,8 %), soit un total de 10,3 %, c'est une valeur basse qui monte à 25,0 % si on inclue les emballages ECT (14,7 %). Par ailleurs, près de 9 % du contenu des OMr pourraient être évités par des actions de prévention, cela offre une marge de progression non négligeable. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire permettraient d'éviter 4,2 % des OMr. Les textiles et chaussures, qui représentent 2,7 % des OMr, peuvent être apportés en PAV. Les indésirables (DEEE, encombrants ou encore médicaments) totalisent 1,6 % des OMr. Il y a peu de publicités (0,2 % des OMr). Le reste, c'est-à-dire la « poubelle idéale théorique » représente 32,8 % du contenu actuel des bacs bleus sur le territoire.

Des pistes d'actions permettant de réduire la quantité d'OMr produites sur le territoire peuvent être envisagées suite à ces observations :

- **Promotion du compostage** : 33 % des déchets présents dans les OMr sont des déchets qui pourraient être compostés (déchets de cuisine, déchets verts ou encore papiers compostables).
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : les produits alimentaires encore emballés représentent 4,2 % des OMr, soit environ 6 kg/hab./an, ce qui reste une proportion élevée.
- **Communication et sensibilisation sur le tri** : encore 10 % des OMr correspondent à des emballages et du verre, flux de déchets pour lesquels une collecte séparée existe sur le territoire.
- **Achats en vrac** : plus de 20 % des OMr représentent des emballages. Acheter en vrac permettrait de réduire la proportion d'emballages en attendant l'extension des consignes de tri qui sera mise en place en 2023.

4.3. Évaluation des gisements d'évitements et potentiels de réduction

La loi AGECL fixe comme objectif une réduction de 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010. Sur le territoire, cela représente une diminution de 20 kg/hab. entre 2020 et 2030. Les objectifs du PRPGD sont plus ambitieux : - 15 % entre 2015 et 2031, soit une diminution de 58 kg/hab. par rapport à 2020.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs gisements d'évitement ont été identifiés et sont présentés dans le **Tableau 16** ci-dessous. Les données proviennent de l'étude MODECOM™ 2017, des caractérisations de la CCBZ et de l'étude de l'ADEME sur les gisements d'évitements réalisée en 2016

Tableau 16 : Potentiels d'évitements de différentes actions de prévention selon les flux de déchets

Thématiques	Flux	Action	Hypothèse	potentiel d'évitement (tonnes)	par habitant (kg)
Biodéchets	Biodéchets	Promotion du compostage individuel	75 % des biodéchets des OMR sont compostés	639,71	36,56
		Promotion du compostage collectif			
	Déchets verts	Techniques de jardinage au naturel	20 % des déchets verts sont valorisés à la source	278,00	15,89
		Animations de quartier			
		Broyage de branchages			
Gaspillage alimentaire	Déchets des restaurants	Gourmet bag	Diminution de moitié du gaspillage alimentaire	53,63	3,06
	Biodéchets restauration scolaire	Pesée des biodéchets en restauration scolaire			
Emballages/ plastiques à usage unique	Emballages	Promotion des achats en vrac - sticker commerçant	50 % des habitants favorisent le vrac pour certains achats (fruits et légumes, produits secs...)	21,00	1,20
Réemploi	DEEE	Stand de troc BZAV et espace réemploi en déchèterie	10 % DEEE détournés des déchèteries	16,11	0,92
	Mobilier		10 % du mobilier détourné des déchèteries	33,49	1,91
	TLC		20 % des TLC sont détournées des déchèteries	22,65	1,29
Autre	Textiles sanitaires	Couches lavables	30 % des enfants de moins de 2 ans et demi, 300 kg/an	48,83	2,79
	Imprimés non sollicités	Stop pub	50 % de BAL équipées (29 % équipées en 2021 selon la Poste) 90 % d'efficacité, 13,6 kg/hab.	44,98	2,57
POTENTIEL D'ÉVITEMENT TOTAL				1158,39	66,19

Différentes pistes d'action peuvent être envisageables pour atteindre ces objectifs d'évitement.

- **Les biodéchets** constituent la plus grande partie des déchets produits par les ménages. Ils regroupent les déchets de cuisine (épluchures et restes alimentaires) et les déchets de jardin (tailles de haies, feuilles mortes, tonte). Bien que les ventes de composteurs augmentent depuis 2018, il reste encore 33 % des OMr des ménages qui pourraient être compostées. Environ 640 tonnes de déchets pourraient ainsi être évités par des actions de promotion du compostage individuel ou collectif dans l'hypothèse où 75 % des biodéchets produits par les ménages sont détournés de la poubelle OMr.
- La production de **déchets verts** est estimée à plus de 80 kg/habitant en Basse-Zorn en 2020, un tonnage inférieur à celui des 6 années précédentes mais qui reste supérieur à la moyenne départementale. Pour diminuer ce flux, les opérations de broyage peuvent être renouvelées plusieurs fois dans l'année. La promotion du jardinage au naturel est à encourager, notamment les techniques de mulching, paillage, haies sèches, etc.
- Selon l'ADEME, ce ne sont pas moins de 10 millions de tonnes de nourriture consommables qui sont gaspillées en France chaque année. L'équivalent de 20 kg/hab./an dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés se trouve dans les ordures ménagères des français. Une campagne de sensibilisation est à mener pour agir contre ce **gaspillage alimentaire**. Les écoles peuvent être accompagnées dans leurs projets de réduction du gaspillage et des interventions à destination du grand public peuvent être mises en place lors des manifestations (stands, animations) ou de café-débats.
- Concernant les **emballages**, des gestes simples comme privilégier l'eau du robinet ou les grands formats représentent un gisement d'évitement de près de 17 kg/hab./an. La consigne étant difficile à mettre en place car peu de leviers d'actions sont envisageables auprès des GMS, la promotion de l'achat en vrac chez les commerçants de proximité est envisageable (aussi bien en ciblant les consommateurs que les commerçants). Concernant les bouteilles en plastique, des animations, expositions ou des brochures d'information inciteraient les usagers à privilégier l'eau du robinet.
- La promotion de la réparation et du réemploi permettra de diminuer les flux de DEEE, mobilier et TLC.
- **Les imprimés non sollicités** représenteraient un gisement d'évitement de 13,6 kg/hab./an. Avec 20 % de boîtes aux lettres en plus équipée de stop-pub, le potentiel d'évitement s'élève à près de 2,6 kg/hab./an. Une nouvelle campagne de distribution pourrait être réalisée afin d'atteindre cet objectif.
- Afin de diminuer le flux de **textiles sanitaires**, un accompagnement des familles souhaitant utiliser des couches lavables pour les enfants peut être envisagé.

5. Bilan du diagnostic

Pour clôturer et conclure le diagnostic du territoire, une matrice AFOM a été réalisée et est présentée en **Tableau 17** : Synthèse du diagnostic - matrice AFOM.

Tableau 17 : Synthèse du diagnostic - matrice AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
Population et territoire : type mixte-urbain et homogène ; 80 % des citoyens vivent en habitat individuel.	Les professionnels produisent beaucoup de déchets.
Redevance incitative : le système de redevance en place depuis 2013 est un bon levier de prévention ; les coûts du service sont maîtrisés.	Tri : il reste encore des erreurs de tri, particulièrement en habitat collectifs, certains flux sont mal triés et se retrouvent dans les OMr.
Ordures ménagères résiduelles : chute de la quantité d'OMr de 48 % entre 2010 et 2020 ; les caractérisations permettent d'agir sur les flux les plus importants.	Déchets verts : les apports en déchèterie sont importants ; la promotion du jardinage au naturel est encore fragile.
Collectivité éco-exemplaire : les établissements publics du territoire (maison de retraite, écoles, mairies) sont engagées avec la Communauté de communes dans des actions de prévention.	Suivi des actions en place, difficultés d'évaluer leur impact.
Prévention ancrée sur le territoire : PLPDMA 2015-2020, événements annuels (SERD, BZAV...), promotion du compostage.	Peu de moyens humains (ETP) dédiés à la prévention.
Ambassadeur du tri : les bacs de tri des usagers sont régulièrement contrôlés afin de les sensibiliser aux bons gestes de tri et ainsi réduire les erreurs de tri, actions de sensibilisation sur le terrain.	
Déchets verts : organisation d'opérations de broyage des déchets verts des usagers avec valorisation en broyat pour les jardins.	
OPPORTUNITÉS	MENACES
Prise de conscience des enjeux de la transition écologique, citoyens volontaires.	Personnes réfractaires malgré la sensibilisation.
Contexte réglementaire favorable à la prévention (PRPGD, LTECV et AGEV).	Tri : les consignes de tri varient sur le territoire national ce qui rend la compréhension difficile pour certains usagers.
PETR : possibilité de mutualisation d'actions entre collectivités.	Compostage : peu de compostage collectif avec de nombreuses erreurs et un manque de référents composteur sur le long terme.
Optimisation du système de collecte à venir (biodéchets, extension des consignes de tri, etc.).	Les leviers d'action sur certaines entreprises sont faibles, en particulier les GMS.
Les nombreuses associations du territoire représentent de bons relais d'informations et d'action.	L'épidémie de COVID-19 a engendré une augmentation de la vente de produits à usage unique comme les masques.
Partenariats et soutiens d'autres acteurs (ADEME, SMITOM, Maison du Compost, CINE).	

Cette analyse montre que le territoire de la Basse-Zorn, malgré quelques faiblesses, dispose d'atouts pour mettre en œuvre sa politique de prévention des déchets et atteindre ses objectifs de réduction des déchets.

En effet, diverses actions de prévention des déchets ont déjà été engagées sur le territoire. De plus, les acteurs du territoire constituent d'importants relais et soutiens pour le bon déroulement d'un programme de prévention. Néanmoins, la notion de prévention reste encore floue pour les différents publics et est souvent assimilée à celle du tri et du recyclage, ce qui démontre un besoin réel de poursuivre les actions en faveur de la réduction des déchets.

Suite à ce diagnostic, la Communauté de communes de la Basse-Zorn se fixe un objectif de réduction des déchets ménagers assimilés de 15 % entre 2010 et 2026, soit une baisse de 18 kg/habitant entre 2020 et 2026.

6. Plan d'action

Le programme d'action 2021-2026 s'articule autour de **5 axes thématiques** et de **18 fiches projets** qui mêlent poursuite d'actions déjà engagées sur le territoire et déploiement de nouvelles actions adaptées au territoire.

AXE 1 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	
1.1	Promotion du compostage individuel – distribution de composteurs
1.2	Promotion du compostage individuel – formations compostage
1.3	Promotion du compostage partagé
1.4	Broyage de branchages en déchèterie
1.5	Ateliers jardinage au naturel
1.6	Création d'un guide du jardinage au naturel
AXE 2 : Prolonger la durée de vie des objets par le réemploi et la réutilisation	
2.1	Stand de troc
2.2	Local réemploi en déchèterie
2.3	Collecte de téléphones portables inutilisés
AXE 3 : Promouvoir l'éco-consommation	
3.1	Stop Pub
3.2	Réduction des déchets des manifestations
3.3	Réduction des déchets dans les commerces
3.4	Promotion des protections hygiéniques réutilisables
3.5	Promotion des couches lavables
AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	
4.1	Promotion du "Gourmet bag"
4.2	Sensibilisation auprès des scolaires
AXE 5 : Sensibiliser et communiquer	
5.1	Catalogue d'animations à destination des scolaires
5.2	Sensibilisation en porte à porte en habitat collectif

Ces fiches actions seront actualisées au fil de la période et pourront être amenées à être modifiées si besoin.

AXE 1

Biodéchets

ACTION N° 1.1

PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

Distribution de composteurs

- **Gisement impacté** : biodéchets / déchets fermentescibles
- **Enjeux** :
 - La caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMr) réalisée en octobre 2020 montre que les déchets compostables représentent près de 33 % du contenu du bac bleu. Ce sont donc 49 kg/hab./an de déchets qui pourraient être détournés des OMr grâce au compostage.
 - En outre, la LTECV prévoit qu'en 2024 une solution de tri à la source des biodéchets soit accessible à tous. Pour répondre à cette réglementation et favoriser la valorisation matière des déchets fermentescibles, la Communauté de communes de la Basse-Zorn souhaite poursuivre et intensifier sa politique de promotion du compostage, dont l'un des aspects est la subvention de composteurs en bois à destination des particuliers du territoire. Depuis 2010, 525 usagers ont ainsi pu acquérir un composteur à moindre coût.
- **Objectifs** :
 - Encourager les habitants à composter pour réduire la part de déchets fermentescibles contenus dans les bacs à ordures ménagères.
 - Diminuer les tonnages de biodéchets de cuisine et de déchets verts pris en charge par la collectivité.
- **Description de l'action** :
 - Inciter les habitants à composter en communiquant sur la pratique du compostage et sur l'accompagnement financier de la CCBZ (subvention à l'acquisition de composteurs en bois et dotation en bio seaux et sacs kraft).
 - Réaliser une campagne de distribution de composteurs, bio seaux et sacs kraft à l'issue de formations à la pratique du compostage.
- **Date de lancement** : 2007
- **Outils de communication** : Site internet, Facebook, panneaux électroniques, bulletin intercommunal, lettre du tri
- **Partenaires** : SMITOM Haguenau Saverne, ADEME, Région

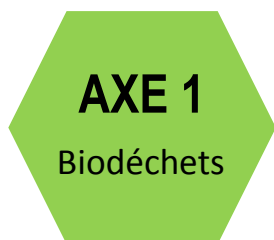
▪ **Indicateurs de suivi :**

- Nombre de composteurs subventionnés / Nombre de foyers dotés en composteur pendant l'opération
- Tonnages des déchets verts en déchèterie
- Part de biodéchets dans les OMr (caractérisation MODECOM)

▪ **Budget estimatif** (hors frais de personnel):

Selon le scénario AJBD développé lors de l'étude d'optimisation du SPPGD de la Basse-Zorn en vue de l'instauration du tri à la source des biodéchets, 623 composteurs individuels devront être installés d'ici 2026 pour atteindre les objectifs du territoire.

	Quantité	Prix unitaire HT (€)	TOTAL
Composteur	623	61	38 003
Bio seau	623	3	1 869
Sac kraft (lot 50)	623	2,50	1 557,50
TOTAL	623 kits	66,50	41 429,50



ACTION N° 1.2

PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL : *Formations compostage*

- **Gisement impacté** : biodéchets / déchets fermentescibles
- **Enjeux** :
 - La caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMr) réalisée en octobre 2020 montre que les déchets compostables représentent près de 33 % du contenu du bac bleu. Ce sont donc 49 kg/hab./an de déchets qui pourraient être détournés des OMr grâce au compostage.
 - En outre, la LTECV prévoit qu'en 2024 une solution de tri à la source des biodéchets soit accessible à tous. Pour répondre à cette réglementation et favoriser la valorisation matière des déchets fermentescibles, la Communauté de communes de la Basse-Zorn souhaite poursuivre et intensifier sa politique de promotion du compostage.
- **Objectifs** :
 - Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques du compostage.
 - Encourager les habitants à composter pour réduire la part de déchets fermentescibles contenus dans les bacs à ordures ménagères.
 - Diminuer le tonnage de biodéchets de cuisine et de déchets verts pris en charge par la collectivité.
- **Description** : Proposer des ateliers de formation au B.A-BA du compostage à destination du grand public.
- **Date de lancement** : 2022
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Définition des modalités avec la Maison du compost	T2 2022
Création de supports de communication	T4 2022
Diffusion et collecte des inscriptions	T1 2023

- **Outils de communication** : Site internet, Facebook, panneaux électroniques, affiches/flyers, bulletin intercommunal, lettre du tri
- **Partenaires** : La Maison du compost, SMITOM Haguenau-Saverne
- **Indicateurs** :
 - Nombre de sessions de formations réalisées
 - Nombre de personnes formées au compostage
 - Tonnages des déchets verts en déchèterie
 - Part de biodéchets dans les OMr (caractérisation MODECOM)
- **Budget** : Les formations entrent dans le périmètre de la convention signée entre le SMITOM et la Maison du Compost

AXE 1

Biodéchets

ACTION N° 1.3

PROMOTION DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

- **Gisement impacté** : biodéchets / déchets fermentescibles
- **Enjeux** :
 - La caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMr) réalisée en octobre 2020 montre que les déchets compostables représentent près de 33 % du contenu du bac bleu. Ce sont donc 49 kg/hab./an de déchets qui pourraient être détournés des OMr grâce au compostage.
 - Le compostage individuel n'étant pas envisageable pour les habitats collectifs et individuels ne disposant pas de jardin, la mise en place de sites de compostage partagés est une solution pouvant être efficace. Depuis 2016, 5 composteurs collectifs en établissement ont été installés en Basse-Zorn, dont 4 dans des écoles.
- **Objectifs** :
 - Développer le réseau de composteurs partagés sur le territoire.
 - Donner accès au compostage aux ménages n'ayant pas de jardin.
 - Diminuer le tonnage de biodéchets de cuisine et de déchets verts pris en charge par la collectivité.
- **Description** :
 - Installer des composteurs collectifs dans les écoles du territoire.
 - Accompagner les initiatives éco-citoyennes de compostage de quartier.
 - Accompagner les collectifs dans leur projet de compostage partagé : sensibilisation au compostage, formation de référents de site par un professionnel, subvention de l'achat du composteur.
- **Public cible** : syndicats et habitants de collectifs ou de quartier souhaitant se regrouper pour faire du compostage, écoles et périscolaires
- **Date de lancement** : 2016
- **État initial** : 4 composteurs partagés présents sur le territoire en 2021

▪ **Calendrier de réalisation**

Étapes	Planning prévisionnel
Définir le plan d'action et la procédure de mise en place de sites de compostage partagés avec la Maison du compost	T1 2022
Présenter la démarche aux syndicats et bailleurs du territoire	T2 2022
Identifier les sites pouvant accueillir un composteur	T2 2022
Créer une communication pour mobiliser les usagers et des référents volontaires	T2 2022
Organiser une réunion d'information et de formation lors de l'installation des composteurs	Toute l'année
Suivi des sites (+café compost)	Toute l'année

- **Outils de communication** : Site internet, Facebook, panneaux électroniques, courriers
- **Partenaires** : La Maison du compost, SMITOM Haguenau-Saverne, ADEME, communes, écoles et périscolaires syndicats, bailleurs sociaux ou propriétaires privés.
- **Indicateurs** :
 - Nombre de composteurs collectifs installés
 - Tonnages des déchets verts en déchèterie
- **Budget estimatif** (hors frais de personnel) :
 - Matériel : 3 bacs à couvercles par site, bio seaux et sacs krafts, outils de compostage (brass-compost, pelles, râteliers, aérateurs), signalétique : environ 750 € par site.

AXE 1

Biodéchets

ACTION N° 1.4

BROYAGE DE BRANCHAGES EN DÉCHÈTERIE

- **Gisement impacté** : biodéchets
- **Enjeux** : En 2020, en Basse-Zorn, 1 390 tonnes de déchets verts ont été déposés en déchèterie, soit plus de 80 kg par habitant. Il s'agit de l'un des gisements de déchets les plus importants. Le broyage de déchets verts représente une solution efficace pour réduire ce gisement, permettant également de fournir du broyat aux usagers à utiliser en paillage ou dans leur compost.
- **Objectifs** :
 - Diminuer la quantité de déchets verts apportés en déchèterie.
 - Permettre la mise à disposition gratuite de broyat pour les usagers.
- **Description** : En attendant l'ouverture de la nouvelle déchèterie et de sa plateforme de broyage des branchages, il s'agit de poursuivre les opérations de broyage initiées en 2016 et de proposer des séances de broyage également au printemps (mai/juin) lorsque les bennes sont pleines. Une expérimentation de sessions de broyage à la demande sera proposée par la collectivité (tri des branchages tout au long de l'année dans un espace dédié et prestation de broyage lorsque la quantité est suffisante).
- **Date de lancement** : 2016
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Définition des améliorations à apporter à l'action	Septembre 2021
Rédaction de devis	T1 2022
Rédaction d'un marché à bon de commande pour la plateforme de broyage de la nouvelle déchèterie	Fin 2022 (selon avancée du projet de construction de la déchèterie)

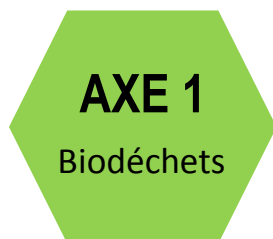
- **Outils de communication** : Facebook, panneaux électroniques, flyers, bulletin intercommunal
- **Partenaires** : ADEME, préposés des déchèteries, paysagistes du territoire

▪ **Indicateurs :**

- Nombre de bennes de branchages et de broyat + estimation des tonnages détournés : 1 benne = environ 6 tonnes
- Nombre de prestations réalisées par an

▪ **Budget :**

- 570 € TTC la session de broyage
- 200 € de dépenses de communication



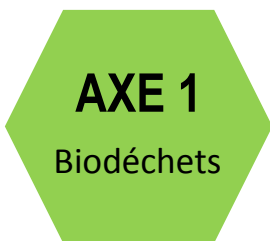
ACTION N°1.5

ATELIERS JARDINAGE AU NATUREL

- **Gisement impacté** : biodéchets
- **Enjeux** :
 - La caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMr) réalisée en octobre 2020 montre que les déchets compostables représentent près de 33 % du contenu du bac bleu. Ce sont donc 49 kg/hab./an de déchets qui pourraient être détournés des OMr grâce au compostage
 - Le gisement des déchets verts est l'un des plus importants sur le territoire, avec près de 80 kg de déchets produits par habitant en 2020. Des solutions simples de valorisation à la source des déchets alimentaires et de jardin existent pour réduire ces gisements.
- **Objectifs** :
 - Diminuer la quantité de déchets verts apportés en déchèterie.
 - Diminuer la part de biodéchets présents dans les OMr.
- **Description** : Organiser des ateliers de jardinage au naturel présentant différentes techniques permettant de valoriser à la source les déchets de jardin (mulching, paillage, compostage, alternatives aux pesticides). Plusieurs sessions thématiques sont à prévoir sur l'année en fonction des saisons, soit 4 par an.
- **Date de lancement** : 2024
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Recensement des acteurs du territoire travaillant sur le sujet	T3 2023
Rédaction d'une convention avec un partenaire pour animer les ateliers	T4 2023
Création de supports de communication	Janvier-février 2024
Organisation des ateliers	2024

- **Outils de communication** : Site internet, Facebook, panneaux électroniques, flyers, bulletin intercommunal
- **Partenaires** : SMITOM Haguenau-Saverne, Région, ADEME, associations du territoire
- **Indicateurs** :
 - Nombre d'ateliers organisés
 - Nombre de participants
- **Budget estimatif** (hors frais de personnel) : 400 € par animation



ACTION N° 1.6

CRÉATION D'UN GUIDE DU JARDINAGE AU NATUREL

- **Gisement impacté** : biodéchets, déchets dangereux
- **Enjeux** : La LTECV prévoit qu'en 2024 une solution de tri à la source des biodéchets soit accessible à tous. En 2020 en Basse-Zorn, les biodéchets représentaient environ 33 % du bac d'ordures ménagères résiduelles. De plus, le gisement des déchets verts est l'un des plus important sur le territoire, avec près de 80 kg de déchets produits par habitant en 2020. Des solutions simples de valorisation à la source des déchets alimentaires et de jardin existent pour réduire ces gisements. Agir sur les pratiques de jardinage permet également de réduire la nocivité des déchets produits sur le territoire (pesticides).
- **Objectifs** :
 - Diminuer la quantité de déchets verts apportés en déchèterie.
 - Diminuer la quantité de déchets diffus spécifiques apportés en déchèterie.
 - Accompagner les usagers vers des pratiques de jardinage plus vertueuses.
- **Description** : Création d'un guide du jardinage au naturel distribué aux participants des ateliers sur la thématique du jardinage au naturel (cf. fiche action n°1.4) et qui sera également disponible en version numérique sur le site internet.
- **Date de lancement** : 2024
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Collecte des informations	Janvier 2024
Rédaction du contenu	Février-mars 2024
Mise en page	Mars-avril 2024
Impression et publication	Avril 2024

- **Outils de communication** : Site internet, Facebook, bulletin intercommunal
- **Partenaires à mobiliser** : La Maison du compost, FREDON, associations du territoire
- **Indicateurs** : Nombre de guides distribués, tonnages déchets verts
- **Budget estimatif** (hors frais de personnel) : 500 €

AXE 2

Réemploi

ACTION N° 2.1

STAND DE TROC

- **Enjeux** : La LTECV a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».
- **Objectifs** :
 - Diminuer les tonnages en déchèterie.
 - Sensibiliser les usagers aux objets de seconde main et au réemploi.
 - Développer les liens entre usagers.
- **Description** : Déployer un stand de troc lors du festival Basse-Zorn à l'An Vert afin de permettre aux participants de la manifestation d'apporter des objets dont ils ne se servent plus pour le troquer contre un autre objet.
- **Date de lancement** : 2022
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Mobilisation des partenaires	T1 2022
Édition de supports de communication	Mars 2022
Animation du stand	BZAV 2022
Reprise des objets qui n'ont pas trouvé repreneur par une association	2022

- **Outils de communication** : Facebook, panneaux électroniques
- **Partenaires** : Écoles, conseil intercommunal des jeunes, association Graines de mômes, acteurs de l'ESS
- **Indicateurs** :
 - Nombre d'objets déposés et récupérés
- **Budget estimatif** (hors frais de personnel) : 400 €

AXE 2

Réemploi

ACTION N° 2.2

CRÉATION D'UN LOCAL RÉEMPLOI EN DÉCHÈTERIE

- **Enjeux** : La LTECV a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». ou réparés afin de les détourner des bennes des déchèteries.
- **Objectifs** :
 - Diminuer les tonnages collectés en déchèterie en favorisant le réemploi.
 - Sensibiliser les usagers aux objets de seconde main et au réemploi.
- **Description** : Aménager un espace de réemploi dans la nouvelle déchèterie permettant aux usagers de déposer les objets dont ils ne se servent plus en évitant de les envoyer dans les filières de déchèteries. Ces objets seront ensuite récupérés par un ou plusieurs acteur(s) de l'ESS.
- **Date de lancement** : 2023
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Identifier les acteurs du réemploi (Emmaüs, APOIN...)	T4 2022
Identifier les flux récupérés par chaque acteur	T4 2022
Définition des besoins et élaboration du cahier des charges	T1 2023
Rédaction d'une convention	T1 2023

- **Outils de communication** : Facebook, panneaux électroniques, bulletin intercommunal
- **Partenaires** : Acteurs de l'ESS, Région

- **Indicateurs** : Tonnages détournés
- **Budget estimatif** : 5 000 € (hors construction du local réemploi et hors personnel)

AXE 2

Réemploi

ACTION N° 2.3

COLLECTE DE TÉLÉPHONES PORTABLES INUTILISÉS

- **Enjeux :** En France, environ 100 millions de téléphones portables usagés sont stockés au fond des tiroirs. Or, ils sont constitués de ressources rares pouvant être extraites et réutilisées dans la fabrication de nouveaux objets. De plus, la plupart de ces appareils fonctionnent encore et peuvent être réparés et réutilisés.
- **Objectifs :**
 - Diminuer les apports en déchèterie.
 - Sensibiliser le public au tri des déchets, au réemploi et à l'économie circulaire.
 - Améliorer le recyclage des DEEE.
- **Description :** Mise en place d'un dispositif de collecte « préservante » de téléphones portables dans les communes du territoire afin d'être réparés ou recyclés en partenariat avec Orange. Des bacs de collecte seront placés dans les mairies du territoire afin que les usagers puissent y déposer leurs téléphones inutilisés. Le tri sera effectué par l'entreprise d'insertion : Les Ateliers du Bocage. Ceux qui ne fonctionnent plus seront recyclés afin de récupérer les matériaux qui pourront être réutilisés ensuite. Les téléphones encore en état de marche seront reconditionnés après que les données aient été effacées. Les bénéfices réalisés seront versés à Emmaüs International afin de créer des ateliers de collecte de déchets de mobiles dans différents pays d'Afrique.
- **Date de lancement :** 2021
- **Calendrier des réalisations :**

Étapes	Planning prévisionnel
Présentation du projet aux mairies	Septembre 2021
Commande des bacs de collecte	Octobre 2021
Communication auprès des usagers	Novembre 2021
Collecte des téléphones	2021

- **Outils de communication** : Site internet, Facebook, panneaux électroniques
- **Partenaires** : Orange™, mairies
- **Indicateurs** :
 - Nombre de téléphones collectés
 - Taux de recyclage et réparation des appareils collectés
- **Budget** : Les boîtes de collecte et leur récupération sont prises en charge par Orange.

AXE 3

Promouvoir
l'éco-
consommation

ACTION N° 3.1

STOP PUB

- **Gisement impacté** : les imprimés publicitaires non sollicités
- **Enjeux** : D'après l'ADEME, 695 000 tonnes d'imprimés publicitaires non adressés ont été distribués en France en 2015, soit environ 11 kg par habitant, or 15 % des personnes les recevant ne les lisent pas. Le Stop Pub est une action emblématique nationale initiée en 2004 permettant de réduire ce gisement. La CCBZ a créé son autocollant en 2015 et un an après, 14 % des boîtes aux lettres étaient équipées. En 2021, 29 % des boîtes aux lettres étaient équipée d'un Stop Pub selon La Poste.
- **Objectifs** :
 - Atteindre un taux d'équipement de 50 % d'ici 2026.
- **Description** : Poursuivre la promotion du Stop Pub initiée en 2015 en imprimant un nouvel autocollant et en réalisant une nouvelle campagne de distribution (mise à disposition dans les mairies et les commerces, distribution lors des stands de prévention et envoi avec le bulletin intercommunal).
- **Date de lancement** : 2021
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Conception de l'autocollant	Septembre 2021
Impression	Octobre 2021
Diffusion	Décembre 2021
Référencement de l'autocollant sur Action Stop Pub	Mars 2022

- **Outils de communication** : Facebook, bulletin intercommunal
- **Partenaires** : Action Stop Pub, mairies, commerces
- **Indicateur** : Proportion de boîtes aux lettres équipées
- **Budget** : 2 000 €

AXE 3

Promouvoir
l'éco-
consommation

ACTION N° 3.2

RÉDUCTION DES DÉCHETS DE MANIFESTATIONS

- **Gisement impacté** : vaisselle à usage unique

- **Enjeux** : Chaque année, environ 200 événements d'ampleurs diverses sont organisés par différentes structures et associations sur le territoire de la Communauté de communes de la Basse-Zorn. Ces manifestations doivent aujourd'hui montrer l'exemple en termes de réduction des déchets, avec l'accompagnement de l'intercommunalité. Ce sont également des moments propices pour la rencontre et la sensibilisation des bénévoles organisateurs et des habitants sur la thématique de la réduction des déchets.

- **Objectifs** :
 - Réduire le volume des déchets produits lors des nombreuses manifestations organisées chaque année sur le territoire intercommunal.
 - Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
 - Mutualiser les pratiques et les idées des organisateurs d'événements en créant un réseau de « responsables déchets » des associations.
 - Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets lors des manifestations.

- **Description** :
 - Poursuivre la mise à disposition de vaisselle compostable et la location de gobelets réutilisables aux organisateurs de manifestations sur le territoire.
 - Créer un réseau de « responsables déchets » au sein des associations du territoire pour les sensibiliser à la réduction des déchets, et éventuellement, mutualiser les commandes de matériel compostable.

- **Date de lancement** : 2016

- **Partenaires** : associations du territoire, Terra Dynamic

- **Indicateurs** :
 - Nombre d'associations partenaires
 - Nombre de demande de locations d'éco-cups
 - Nombre de demande de mise à disposition de vaisselle compostable

- **Budget estimatif** (hors frais de personnel) : 1 000€ par an

AXE 3

Promouvoir
l'éco-
consommation

ACTION N° 3.3

RÉDUCTION DES DÉCHETS DANS LES COMMERCES

- **Gisement impacté** : emballages à usage unique, déchets des activités économiques
- **Enjeux** : Depuis le 1^{er} janvier 2021, conformément à la loi AGEC, le consommateur peut apporter un contenant réutilisable propre dans les commerces de vente au détail pour acheter sans emballage. Le taux de recyclage des plastiques en France en 2019 ne s'élevait qu'à 29 %. Le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit, favoriser le vrac permettrait de réduire les emballages superflus collectés par le service public.
- **Objectifs** :
 - Sensibiliser au suremballage et à la consommation responsable.
 - Réduire le gisement emballages sur le territoire.
 - Encourager les comportements éco-citoyens.
 - Accompagner les commerces de proximité dans la réduction de leurs déchets
- **Description** :
 - **Phase 1** : Sensibiliser les commerçants du territoire aux enjeux et à la réglementation, identifier les besoins. Créer un groupe de travail « Réduisons les déchets dans nos commerces ».
 - **Phase 2** : Favoriser les achats en vrac et le réemploi des emballages en mettant à disposition des usagers un contenant aux couleurs de la CCBZ pour favoriser la pratique (boîte ou sac ou un kit). *(La composition exacte du kit sera déterminée par le groupe de travail dédié)*
- **Date de lancement** : 2023

▪ **Calendrier des réalisations :**

Étapes	Planning prévisionnel
Phase 1- Présentation du concept aux commerçants et rappel des enjeux et de la réglementation	Février/Mars 2023
Phase 1- Identification des commerçants intéressés	Avril/Mai 2023
Phase 2- Conception des visuels (macaron et sacs/boîtes)	Juin-Août 2023
Phase 2- Distribution des kits aux commerçants	T3 2023 ou campagne lors de la SERD ou BZAV

▪ **Outils de communication** : Site internet, panneaux électroniques, affiches

▪ **Partenaires** : commerçants du territoire

▪ **Indicateurs** :

- Nombre de commerçants rencontrés
- Nombre de kits de communication distribués
- Nombre de boîtes/sacs distribués

▪ **Budget estimatif** (hors frais de personnel) : 2 500 € (phase 2)

AXE 3

Promouvoir
l'éco-
consommation

ACTION N° 3.4

PROMOTION DES PROTECTIONS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES

- **Gisement impacté** : textiles sanitaires
- **Enjeux** :
 - Sur le territoire de la Basse-Zorn les déchets de textiles sanitaires représentent 163 tonnes d'ordures ménagères par an et près de 7 900 € de coûts de traitement.
 - De plus, certaines protections hygiéniques du commerce sont composées de substances toxiques et de perturbateurs endocriniens.
- **Objectifs** :
 - Augmenter le nombre de foyers utilisant les protections hygiéniques réutilisables.
 - Diminuer les tonnages de textiles sanitaires présents dans les OMR.
- **Description** :
 - Promotion des protections réutilisables.
 - Organisation d'ateliers de sensibilisation.
- **Date de lancement** : 2024
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Création de supports de communication	Mars/Avril 2024
Diffusion de l'information	Avril/mai 2024
Organisation d'une opération/temps fort/stand (par exemple à l'occasion de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle le 28 mai ou BZAV)	Mai/juin 2024

- **Outils de communication** : Site internet, Facebook, panneaux électroniques, flyers, bulletin intercommunal
- **Partenaires potentiels** : association, commerces « zéro déchets »

- **Indicateurs :**
 - Évolution de la proportion textile sanitaire dans les OMR (MODECOM)
- **Budget estimatif : 1 000 €**
- **Evolution optionnelle de l'action :**
 - Proposer une subvention d'aide à l'achat de protections hygiéniques réutilisables (par exemple : soutien de 15 € dès 30 € d'achat)
 - Indicateur de suivi de l'option : nombre de demandes de subvention



ACTION N° 3.5

PROMOTION DES COUCHES LAVABLES

- **Gisement impacté** : textiles sanitaires
- **Enjeux** :
 - Un enfant utilise en moyenne une tonne de couches lavables de sa naissance à l'acquisition de la propreté. La caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisée en octobre 2020 montre que les textiles sanitaires représentent en moyenne 6% du contenu du bac bleu, soit 9 kg/hab/an qui pourraient potentiellement être détournés grâce à l'utilisation de couches lavables.
 - Certaines couches du commerce sont composées de substances toxiques et de perturbateurs endocriniens.
- **Objectif** :
 - Sensibiliser les parents et assistantes maternelles à l'utilisation de couches lavables.
 - Diminuer les tonnages de textiles sanitaires présents dans les OMR.
- **Description** :
 - Développer la promotion des couches lavables en s'appuyant sur des retours d'expérience d'autres collectivités.
 - Organiser des ateliers de sensibilisation auprès des parents et des assistantes maternelles.
- **Date de lancement** : 2025
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Réalisation de documents de communication	T1 2025
Diffusion de l'information (dans les crèches, chez les sages-femmes, assistantes maternelles)	T2 2025
Organiser des ateliers de présentation et de sensibilisation	T2 2025

- **Outils de communication** : Site internet, Facebook, panneaux électroniques, bulletin intercommunal

- **Partenaires à mobiliser** : Assistantes maternelles, crèches et sages-femmes du territoire
- **Indicateurs** :
 - Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés
 - Nombre de personnes sensibilisées
- **Budget estimatif** : 1 000 €
- **Evolution optionnelle de l'action** :
 - Proposer une subvention d'aide à l'achat de couches lavables
 - Indicateur de suivi de l'option : nombre de demandes de subvention

AXE 4

Lutte contre le
gaspillage
alimentaire

ACTION N° 4.1

PROMOTION DU « GOURMET BAG »

- **Gisement impacté** : biodéchets alimentaires
- **Enjeux** : Le gaspillage alimentaire représente 20 kg par an et par personne. C'est un enjeu environnemental, économique et éthique majeur pour nos sociétés. La CCBZ souhaite prévenir le gaspillage alimentaire et sensibiliser les restaurateurs et les habitants à cette problématique de façon à réduire la quantité de déchets alimentaires produits sur le long terme.
- **Objectifs** :
 - Contribuer à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025, conformément à l'objectif du Pacte national de lutte contre le gaspillage également intégré au Programme national de Prévention des Déchets 2014-2020.
 - Démocratiser la pratique du Gourmet bag sur le territoire.
 - Sensibiliser les restaurateurs à la thématique du gaspillage alimentaire et favoriser l'adoption de pratiques de prévention du gaspillage alimentaire dans leur établissement.
- **Description** :
 - Continuer la promotion du gourmet bag initiée en 2018 dans le cadre du PLPDMA 2015-2020.
 - Travailler en partenariat avec les restaurateurs volontaires sur la thématique du gaspillage alimentaire en restauration commerciale pour trouver des solutions collective (par exemple : mise à disposition par la collectivité de supports de communication « Gourmet bag », subvention à l'acquisition de boîtes...)
- **Date de lancement** : 2018

▪ **Calendrier des réalisations :**

Étapes	Planning prévisionnel
Recensement des besoins auprès des restaurateurs du territoire	T4 2021/T1 2022
Distribution des kits « Gourmet bag » restants et sensibilisation des équipes	T4 2021/T1 2022
Travail avec les restaurateurs pour définir des actions et poursuivre la promotion du Gourmet Bag	2022 - 2023

▪ **Partenaires :** Restaurateurs volontaires du territoire

▪ **Indicateurs :**

- Nombre de restaurateurs partenaires
- Nombre de kits distribués

▪ **Budget estimatif (hors frais de personnel) : 500 €**

AXE 4

Lutte contre le
gaspillage
alimentaire

ACTION N° 4.2

SENSIBILISATION AUPRÈS DES SCOLAIRES

- **Gisement impacté** : biodéchets alimentaires
- **Enjeux** : En France, près de 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année, ce qui représente environ 150 kg/hab./an. Selon une caractérisation des ordures ménagères réalisée sur le territoire en octobre 2020, près de 6kg/hab./semaine de produits alimentaires encore emballés se trouvent dans les ordures ménagères.
- **Objectifs** :
 - Diminuer la quantité de biodéchets produits dans les cantines scolaires et périscolaires du territoire.
 - Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire.
 - Faire naître ou renforcer des comportements éco-citoyens chez le public jeune.
- **Description** : Organiser des temps forts dans les cantines/périscolaires du territoire durant lequel les biodéchets alimentaires sont pesés, un gâchimètre de pain installé et/ou des ateliers de sensibilisation sont réalisés.
- **Date de lancement** : 2022
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Identification des cantines scolaires/périscolaires du territoire et présentation aux directeurs/gestionnaires	T1/T2 2022
Identification de potentiels prestataires (1) ou recrutement d'un volontaire en service civique (2)	T1 2022
(2) Création de supports de communication et d'animations	T2 2022
(2) Rencontre avec les agents pour présentation de l'outil	T2 2022
Lancement de l'opération	Rentrée 2022 ou SERD 2022

- **Partenaires** : établissements scolaires et périscolaires du territoire, CEA, mairies, ADEME, Région
- **Indicateurs** :
 - Tonnages biodéchets produits sur la durée de l'évènement + coût du gaspillage
 - Nombre d'animations réalisées dans les écoles
- **Budget estimatif** (hors frais de personnel) :
 - **(1)** : 10 000 €
 - **(2)** : 3 000 € (supports de communication, achat de petits équipements en restauration collective, matériel d'animation)



ACTION N° 5.1

CATALOGUE D'ANIMATIONS A DESTINATION DES SCOLAIRES

- **Enjeux :** Depuis plusieurs années, le changement climatique représente un enjeu se situant au cœur de notre quotidien auquel il est important d'être sensibilisé dès le plus jeune âge. Les événements thématiques en faveur du développement durable sont de plus en plus nombreux et représentent des opportunités pour les écoles d'impliquer et d'instruire sur le sujet. L'ambassadeur de la prévention et du tri de la CCBZ a notamment pour mission la réalisation d'actions de sensibilisation auprès de différents publics, dont les scolaires.
- **Objectifs :**
 - Informer les écoles sur les animations que l'ADPT peut réaliser.
 - Faire émerger des comportements éco-citoyens.
 - Sensibiliser les élèves à différents enjeux du développement durable (déchets, gaspillage alimentaire, réemploi).
- **Description :** La création d'un catalogue regroupant les différentes animations proposées par l'ambassadeur de la prévention et du tri permet aux écoles du territoire de pouvoir faire appel à la CCBZ pour organiser des ateliers de sensibilisation sur différentes thématiques telles que le tri et la réduction des déchets, le réemploi, le compostage ou encore le gaspillage alimentaire. Des accompagnements à la création d'un composteur ou d'un jardin pédagogique mais aussi pour la visite de structures sont également proposées dans le catalogue.
- **Date de lancement :** 2021
- **Calendrier des réalisations**

Étapes	Planning prévisionnel
Rédaction du contenu	Mai/Juin 2021
Mise en page	Juillet/Août 2021
Impression et diffusion	Septembre 2021
Rencontre avec les écoles et périscolaires pour présentation du catalogue	Octobre 2021
Réalisation des animations en milieu scolaire sur demandes	2021-2026

- **Partenaires** : écoles, périscolaires, mairies
- **Indicateurs** :
 - Nombre de sollicitations de l'ADPT
 - Nombre et nature des animations réalisées
 - Nombre d'élèves sensibilisés
- **Budget estimatif** (hors frais de personnel) : 500 €



ACTION N° 5.2

SENSIBILISATION EN PORTE A PORTE EN HABITAT COLLECTIF

- **Enjeux** : Selon le recensement de 2017, 20 % des résidences principales sont des logements collectifs sur le territoire de la Basse-Zorn, soit une augmentation de 16% depuis 2012. Or, ce sont dans ces types d'habitats que les bacs d'ordures ménagères résiduelles sont levées le plus fréquemment parmi les particuliers avec une moyenne de 24 levées annuelles contre 18,8 levées toutes catégories confondues pour l'année 2020. De plus, d'après les contrôles des bacs de collecte sélective par l'ADPT, les erreurs de tri sont plus nombreuses en habitats collectifs qu'individuels.
- **Objectifs** :
 - Réduire les levées des bacs bleus en habitat collectif.
 - Améliorer le tri.
 - Aider les usagers des habitats collectifs à réduire leurs factures OM en les sensibilisant à la réduction de leurs déchets.
- **Description** : Sensibiliser les usagers des habitats collectifs à la prévention et réduction des déchets en les rencontrant et en expliquant le fonctionnement de la redevance incitative (levier économique).
- **Date de lancement** : 2022
- **Calendrier des réalisations** :

Étapes	Planning prévisionnel
Recensement des bailleurs et syndics du territoire + présentation du projet (courrier pour prise de contact)	T3/T4 2022
Préparation des supports de communication	T3/T4 2022
Rencontre avec les habitants des collectifs	2023-2026 Environ 3 collectifs/an

- **Outils de communication** : Affiches/flyers
- **Indicateurs** :
 - Nombre d'usagers sensibilisés
 - Nombre de collectifs visités
 - Erreurs de tri dans les bacs collectifs après sensibilisation
 - Levées de bacs bleus des collectifs
- **Budget estimatif** (hors frais de personnel) : 200 €

Planning prévisionnel

Actions PLPDMA - 2021-2026	2021	2022	2023	2024	2025	2026
AXE 1 - biodéchets						
1.1 distribution de composteurs						
1.2 formations compostage						
1.3 promotion du compostage partagé						
1.4 broyage de branchages						
1.5 atelier jardinage au naturel						
1.6 guide du jardinage au naturel						
AXE 2 - réemploi						
2.1 stand de troc						
2.2 espace réemploi en déchèterie						
2.3 collecte de téléphones portables						
AXE 3 - éco-consommation						
3.1 stop pub						
3.2 déchets de manifestations						
3.3 déchets des commerces						
3.4 protections hygiéniques réutilisables						
3.5 promotion des couches lavables						
AXE 4 - gaspillage alimentaire						
4.1 promotion du gourmet bag						
4.2 sensibilisation des scolaires						
AXE 5 - communication et sensibilisation						
5.1 catalogue d'animations						
5.2 sensibilisation en habitat collectif						

Table des figures

Figure 1 : Différence entre prévention et gestion des déchets.....	7
Figure 2 : Cadre normatif synoptique	8
Figure 3 : Cycle d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA	12
Figure 4 : Composition des ménages en 2017, source INSEE RP2017	14
Figure 5 : Répartition de la population de la CCBZ par tranches d'âges en 2017	14
Figure 6 : Répartition de la population du Bas-Rhin par tranches d'âges en 2017	15
Figure 7 : Page d'accueil du site internet de la CCBZ : https://www.cc-basse-zorn.fr/	19
Figure 8 : Répartition des déchets en kg/hab./an selon leur catégorie en 2020	20
Figure 9 : Répartition des modes de traitement des déchets en Basse-Zorn en 2020	Erreur ! Signet non défini.
Figure 10 : Évolution tonnages de déchets en décharge entre 2010-2020 sur le territoire	21
Figure 11 : Évolution de la production de DMA pour la CCBZ entre 2010 et 2020 (kg/hab./an).....	21
Figure 12 : Évolution de la production de déchets quotidiens pour la CCBZ entre 2010 et 2020 (kg/hab/an).....	22
Figure 13 : Évolution de la qualité du tri entre 2016 et 2020 selon les contrôles de l'ambassadeur du tri	22
Figure 14 : Étiquette "qualité du tri" attribuées par l'ambassadeur du tri	23
Figure 15 : Évolution des refus de tri entre 2014 et 2020 selon les caractérisations de la collecte sélective.....	24
Figure 16 : Quantités de déchets quotidiens et occasionnels pour la CCBZ (2020), le Bas-Rhin (2017) et la France (2019) (kg/hab./an)	24
Figure 17 : Évolution de la quantité de déchets en déchèteries entre 2010 et 2020 en CCBZ (en tonnes)	25
Figure 18 : Évolution des tonnages de déchets verts dans les déchèteries de la CCBZ entre 2010 et 2020.....	26
Figure 19 : Composteur de la CCBZ	26
Figure 20 : Évolution du nombre de composteurs vendus entre 2010 et 2020	26
Figure 21 : Évolution du nombre de passages en déchèteries sur le territoire entre 2015 et 2020	27
Figure 22 : Évolution du nombre de badges utilisés sur le territoire entre 2016 et 2020	27
Figure 23 : Horaires d'ouverture des déchèteries du territoire	29
Figure 24 : Composition moyenne des OMr de la Basse-Zorn en 2020	43

Table des tableaux

Tableau 1 : Catégories et types de logements sur le territoire.....	15
Tableau 2 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2017	16
Tableau 3 : Population de 15 ans et plus selon la catégorie socioprofessionnelle.....	16
Tableau 4 : Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2017	17
Tableau 5 : Évolution du nombre moyen d'utilisations des badges par catégories d'usagers	27
Tableau 6 : Déchets acceptés dans les différentes déchèteries de la CCBZ.....	30
Tableau 7 : Nombre de foyers par catégories d'usagers – année 2020.....	31
Tableau 8 : Nombre de levées selon le type de bac OM – année 2020.....	31
Tableau 9 : Nombre de levées selon la catégorie d'usagers - année 2020	32
Tableau 10 : Tonnages des différentes catégories de déchets en 2020	35
Tableau 11 : Acteurs du recyclage des déchets de la CCBZ.....	36
Tableau 12 : Composition des OMR au niveau national selon le MODECOM™ 2017.....	40
Tableau 13 : Bilan des apports en déchèteries au niveau national selon le MODECOM™ 2017.....	41
Tableau 14 : Gisements d'évitements selon les catégories de déchets.....	41
Tableau 15 : Résultat de la caractérisation par catégories de déchets.....	42
Tableau 16 : Potentiels d'évitements de différentes actions de prévention	45
Tableau 17 : Synthèse du diagnostic - matrice AFOM.....	47

Annexe 1 : Manifestations organisées sur le territoire

Fêtes et manifestations de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn- année 2019			
Date (du)	Date (au)	Commune	
04/01/2019	06/01/2019	Weyersheim	Football en salle - inter-sociétés - Espace W
05/01/2019		Hoerdtd	Flambée des sapins - APELI
05/01/2019	06/01/2019	Weitbruch	Concert humoristique - Chorale « Patch voices » - Millenium
11/01/2019	12/01/2019	Geudertheim	Théâtre Alsacien - Geyderther Wackes - Salle polyvalente
11/01/2019		Weitbruch	Tournoi de belote - Football Club de Weitbruch - Millenium
12/01/2019	13/01/2019	Gries	Exposition Palmipèdes - Espace "La Forêt"
13/01/2019		Geudertheim	Théâtre Alsacien avec repas choucroute - Geyderther Wackes - Salle polyvalente
18/01/2019	19/01/2019	Weyersheim	Tir coupe d'hiver - Espace W
19/01/2019	20/01/2019	Hoerdtd	Théâtre alsacien - CCH
19/01/2019		Weitbruch	Théâtre - Société d'Education Populaire - Foyer St Gall
20/01/2019		Hoerdtd	Concert église protestante
25/01/2019		Weitbruch	Théâtre - Société d'Education Populaire - Foyer St Gall
26/01/2019	27/01/2019	Kurtzenhouse	Représentations théâtrales en français et alsacien par les Amis du Théâtre - Salle culturelle
26/01/2019		Weitbruch	Théâtre - Société d'Education Populaire - Foyer St Gall
27/01/2019		Hoerdtd	Pot-au-feu - Secouristes - CCH
27/01/2019		Weitbruch	Fête du poulet rôti - Société d'Aviculture - Millenium
27/01/2019		Weyersheim	Carnaval des Enfants - Espace W
02/02/2019		Gries	Soirée Après-Ski - Musique Municipale de Gries - Espace "La Forêt"
02/02/2019	03/02/2019	Weitbruch	Théâtre - Société d'Education Populaire - Foyer St Gall
02/02/2019		Weitbruch	Vente de bois - Commune de Weitbruch - Millenium
03/02/2019		Geudertheim	Repas paroissial - Paroisse catholique - Salle polyvalente
03/02/2019		Hoerdtd	Concert de Musique Harmonie
08/02/2019		Hoerdtd	Artistes au presbytère

09/02/2019		Kurtzenhouse	Théâtre alsacien "De Pfarrer esch üsem Hiesel" - Groupe Folklorique D'Schwalmle - Salle culturelle
09/02/2019		Weitbruch	Dîner dansant - Football Club de Weitbruch - Millenium
16/02/2019		Hoerd	Gaîté lyrique Offenbach - CCH - Mairie
16/02/2019		Kurtzenhouse	Soirée "Moules Frites" - Amicale des Pêcheurs à la Ligne de Kurtzenhouse - Salle culturelle
17/02/2019		Gries	Expo Créa'Val - Collectionneurs - Espace "La Forêt"
17/02/2019		Hoerd	Tournoi de belote - Chorale Ste Cécile
17/02/2019		Hoerd	Tournoi en salle vétérans - ASH
18/02/2019	25/02/2019	Geudertheim	Exposition Trophées des Chasseurs – Salle polyvalente
23/02/2019		Hoerd	Bal carnaval pompiers
24/02/2019		Gries	Bourses du Printemps - Graines de Mômes - Espace "La Forêt"
28/02/2019		Hoerd	Carnaval Club du Temps Libre - CCH
02/03/2019		Hoerd	Disco carnaval - Section Disco
03/03/2019		Hoerd	Carnaval des enfants - Section Disco
04/03/2019		Hoerd	Soirée carnavalesque - ASH - CCH
05/03/2019		Hoerd	Cavalcade carnavalesque - Association Herrefasenacht
05/03/2019		Hoerd	Après-midi dansante - Tennis de table - CCH
06/03/2019		Gries	Carnaval des Graines de Mômes - Espace "La Forêt"
08/03/2019		Gries	Tournoi de belote - Les Amis de la Pétanque - Espace "La Forêt"
08/03/2019		Hoerd	Artistes au presbytère
09/03/2019		Geudertheim	Soirée carnavalesque – Football Club - Salle polyvalente
09/03/2019		Gries	Dîner dansant de la Lutte - Espace "La Forêt"
10/03/2019		Hoerd	Salon philatélique - CCH
10/03/2019		Hoerd	Courses hippiques
10/03/2019		Weitbruch	Après-midi jeux en famille - AGF - Millenium
10/03/2019		Weyersheim	Puces des couturières - Espace W
16/03/2019		Geudertheim	Dîner concert – Société de Musique - Salle polyvalente
16/03/2019		Weyersheim	Années 80 - Espace W
17/03/2019		Hoerd	Bric-à-Brac
17/03/2019		Kurtzenhouse	Déjeuner dansant "Pot au feu" - AS Foot de Kurtzenhouse - Salle culturelle

23/03/2019		Gries	Nettoyage du printemps - Espace "La Forêt"
23/03/2019		Hoerdt	Courses hippiques
23/03/2019		Weitbruch	Nettoyage du printemps - Commune de Weitbruch - Millenium
24/03/2019		Weitbruch	Concert de Printemps (Gospel Kids) - Association triangle d'Afrique - Millenium
30/03/2019		Hoerdt	Nettoyage de printemps
30/03/2019		Weyersheim	Concert de la Musique Municipale - Espace W
31/03/2019		Hoerdt	Marché aux puces - Handball
05/04/2019		Hoerdt	Artistes au presbytère
07/04/2019		Hoerdt	Courses hippiques
07/04/2019		Weitbruch	Weitbruch Libéré, Marche populaire historique
14/04/2019		Hoerdt	Courses hippiques
14/04/2019		Weitbruch	Fête Paroissiale - Paroisse Catholique St Gall - Millenium
14/04/2019		Weyersheim	Loto Bingo - Espace W
19/04/2019		Hoerdt	Tournoi des jeunes - ASH
22/04/2019		Hoerdt	Courses hippiques
27/04/2019	28/04/2019	Hoerdt	Marche gourmande - Handball
27/04/2019		Weitbruch	Gallia Night Fever - ASC Gallia - Millenium
27/04/2019		Weyersheim	Bal des asperges - Espace W
28/04/2019		Hoerdt	Pêche compétition 5h gardon
28/04/2019		Weitbruch	Marché aux Poussins - Société d'Aviculture - Foyer avicole
01/05/2019		Geudertheim	Marché aux Fleurs - Commission Fleurissement
01/05/2019		Kurtzenhouse	Sortie printanière - "Les Copains de Kurtzenhouse" - Départ et repas salle polyvalente
03/05/2019		Gries	Mini Olympiades de l'école maternelle - Espace "La Forêt"
04/05/2019		Gries	Dîner dansant du tennis - Espace "La Forêt"
04/05/2019	05/05/2019	Kurtzenhouse	Tournoi de football des jeunes - Stade municipal
04/05/2019	05/05/2019	Weyersheim	Cyclisme artistique - Espace W
08/05/2019		Bietlenheim	Concours pêche
08/05/2019		Geudertheim	Tournoi des Jeunes FCG
08/05/2019		Gries	Marché aux Puces - Paroisse Protestante
08/05/2019		Hoerdt	Course Sparigel Run

08/05/2019		Hoerdt	Courses hippiques
11/05/2019		Hoerdt	Soirée élection miss asperges - ASH
11/05/2019		Weyersheim	Bal de l'Ecurie de la Basse-Zorn - Espace W
12/05/2019		Hoerdt	Fête des asperges
13/05/2019		Hoerdt	Courses hippiques
17/05/2019		Hoerdt	Artistes au presbytère
18/05/2019		Geudertheim	Marche Populaire - AGCLS S' Mehrlad
19/05/2019		Bietlenheim	Marché aux puces
19/05/2019		Hoerdt	Pêche inter-sociétés - Etang de pêche
19/05/2019		Kurtzenhouse	Déjeuner "asperges" organisé par l'AS Foot de Kurtzenhouse - Salle polyvalente
19/05/2019		Weitbruch	Concours de pêche - Association de Pêche et de Pisciculture - Etang de pêche
19/05/2019		Weyersheim	Basse-Zorn à l'An Vert - Espace W
19/05/2019		Weyersheim	Vide Grenier - Rue de la Dîme
22/05/2019		Geudertheim	Ouverture étang de pêche Sandgrube
24/05/2019	25/05/2019	Hoerdt	Concert école de musique - CCH
25/05/2019	26/05/2019	Weyersheim	Spectacle Chorale des Jeunes - Espace W
26/05/2019		Weitbruch	Matinée de pêche après concours - Association de Pêche et Pisciculture - Etang de pêche
28/05/2019		Hoerdt	Courses hippiques
02/06/2019		Geudertheim	Concours de Pêche
07/06/2019		Hoerdt	Artistes au presbytère
08/06/2019	09/06/2019	Weitbruch	Tournoi des jeunes - Football Club de Weitbruch - Terrain de football, rue de l'Eau
09/06/2019		Hoerdt	Fête paroissiale - Paroisse protestante
09/06/2019		Weyersheim	Marche populaire Basket - Espace W
10/06/2019		Hoerdt	Fête du vélo - Cyclo
15/06/2019		Hoerdt	Tournoi handball inter-sociétés
15/06/2019		Weyersheim	Fête champêtre et Feu de la Saint-Jean - Espace W
16/06/2019		Hoerdt	Courses hippiques - Fête de l'Hippodrome
16/06/2019		Weyersheim	Tournoi football jeunes - Stade de la Zorn
20/06/2019		Gries	Fête de la musique - Espace "La Forêt"
20/06/2019		Weitbruch	Fête de la musique - Commune de Weitbruch - Parvis de l'école Uuicobrocho

21/06/2019		Kurtzenhouse	Fête de la musique - Place de la mairie
21/06/2019		Weitbruch	Fête de la musique - Société d'Education Populaire - Foyer St Gall
22/06/2019	23/06/2019	Hoerdtd	Théâtre - Section Théâtre
23/06/2019		Hoerdtd	Fête de la Gymnastique Rythmique - SJB
23/06/2019		Weitbruch	Marche d'été, 10 km + parcours « Vue du Cœur » - ASC Gallia - Ban communal et hall Gallia
28/06/2019		Weyersheim	Fête école élémentaire - Espace W
29/06/2019	30/06/2019	Geudertheim	Open Air - Comité de Fêtes - Zone d'Activités
29/06/2019		Hoerdtd	Fête du judo
29/06/2019	30/06/2019	Weyersheim	Tir inter-sociétés - Stand de tir - Route de Kurtzenhouse
03/07/2019		GEUDERTHEIM	Après-midi des Séniors - Commune de Geudertheim
07/07/2019		Gries	Tennis : finales du tournoi interne + barbecue - Tennis Club
13/07/2019		Gries	Cérémonie du 14 juillet / Bal / Feu d'artifice - Espace La Forêt
13/07/2019		WEITBRUCH	Bal populaire de la Fête Nationale - FCW - Millenium
13/07/2019		HOERDT	Feu d'artifice et bal - Tennis de table
13/07/2019		WEYERSHEIM	Fête Nationale / Bal populaire / Feu d'artifice - Espace W
14/07/2019		GEUDERTHEIM	Fête Nationale - Commune de Geudertheim
14/07/2019		HOERDT	Tournoi de pétanque
14/07/2019		KURTZENHOUSE	Fête Nationale - place de la Mairie
19/07/2019	21/07/2019	Gries	Seefest du Ohmbachsee - Gries/Palatinat
28/07/2019		WEYERSHEIM	Tournoi séniors football - Stade de la Zorn
02/08/2019	04/08/2019	HOERDT	Festival musique « Music In - Music Août » - Espace Heyler
04/08/2019		HOERDT	90e anniversaire ASH Foot
10/08/2019		GEUDERTHEIM	Messti - Fête de la bière
11/08/2019		GEUDERTHEIM	Messti - Brocante et jeux
11/08/2019		Gries	Tournoi de pétanque - Terrain plein air / 34 rue Principale
12/08/2019		GEUDERTHEIM	Messti - Repas harengs
24/08/2019		HOERDT	Marche du Messti - Club du Temps Libre
25/08/2019		WEYERSHEIM	Portes ouvertes au Kleenderfel - Petit Village

28/08/2019		HOERDT	Marché annuel
31/08/2019		HOERDT	Jeux inter-sociétés
01/09/2019		Gries	Fête d'été des sapeurs-pompiers - Espace La Forêt
01/09/2019		HOERDT	Fête paroissiale Catholique
01/09/2019		WEYERSHEIM	Pêche intersociétés - Etang de pêche
05/09/2019		HOERDT	Courses hippiques
06/09/2019		Gries	Vente de bois - Espace La Forêt
07/09/2019		HOERDT	Disco Herdter Kumbel's
08/09/2019		WEITBRUCH	Messti et fête des rues - Football Club - Centre du village
14/09/2019	15/09/2019	Gries	Fête de la Paroisse Catholique - Espace La Forêt
14/09/2019		KURTZENHOUSE	Soirée tartes flambées/pizzas - Amicale des Pêcheurs à la Ligne de Kurtzenhouse - Salle polyvalente
15/09/2019		BIETLENHEIM	Marche de la solidarité
15/09/2019		WEITBRUCH	Journée « découverte des associations » - Commune de Weitbruch - Millenium
15/09/2019		HOERDT	Repas Paroisse Protestante
15/09/2019		WEYERSHEIM	Les Löschdige Wirscher fêtent leurs 10 ans - Espace W
20/09/2019		HOERDT	Cycle de rencontres "Aide aux aidants" - CCH
21/09/2019		GEUDERTHEIM	Course Geud'Air'time Rose
21/09/2019		WEITBRUCH	Soirée années 80 - Triangle d'Afrique - Millenium
22/09/2019		WEITBRUCH	Randonnée « Fête du cheval » - Société Hippique Rurale - Carrière et abri SHR
22/09/2019		WEYERSHEIM	Exposition chats - Espace W
27/09/2019		HOERDT	Artistes au presbytère
28/09/2019		WEITBRUCH	Fête de la Bière - Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers - Millenium
28/09/2019	29/09/2019	HOERDT	Exposition photos - CCH
28/09/2019		GEUDERTHEIM	Journée Nature en Famille - Pacte Local Social - Parcours santé de Geudertheim
29/09/2019		HOERDT	Courses hippiques
29/09/2019		WEYERSHEIM	Bourse aux jouets - Espace W
29/09/2019		WEYERSHEIM	Repas choucroute - Trait d'Union
05/10/2019		WEITBRUCH	Fête de l'Amitié - Société d'Education Populaire - Millenium
05/10/2019		WEYERSHEIM	Oktoberfest - Football - Espace W

06/10/2019		HOERDT	Exposition fruits et nature
06/10/2019		HOERDT	Courses hippiques
06/10/2019		KURTZENHOUS E	Fête de choucroute "Herbstfechgala" - Association Sportive et Socio-Culturelle - Salle polyvalente
07/10/2019	11/10/2019	WEITBRUCH	Semaine lecture - Ecole élémentaire Uuicobrocho - Millenium
12/10/2019	13/10/2019	Gries	Arboriculteurs : exposition de fruits - Espace La Forêt
12/10/2019		WEITBRUCH	Repas-spectacle - ASC la Garance - Millenium
12/10/2019		HOERDT	Concert No Limit Orchestra - CCH
13/10/2019	14/10/2019	WEYERSHEIM	Messti - Expo Hans Baldung Grien - Espace W
18/10/2019		HOERDT	Artistes au presbytère
19/10/2019		GEUDERTHEIM	Soirée vétérans - FCG
19/10/2019		WEITBRUCH	Kesselfleisch - Société de Pêche et Pisciculture - Millenium
19/10/2019		WEYERSHEIM	Dîner spectacle - Musique Municipale - Espace W
20/10/2019		HOERDT	Bourse numismatique
20/10/2019		HOERDT	Courses hippiques
23/10/2019		HOERDT	Courses hippiques
25/10/2019		HOERDT	Fleurissement
26/10/2019	27/10/2019	WEITBRUCH	Exposition d'oiseaux exotiques - Perroquet Club Nord Alsace - Millenium
26/10/2019	27/10/2019	KURTZENHOUS E	Messti - place de la Mairie
27/10/2019		GEUDERTHEIM	Loto Bingo - FCG
27/10/2019		HOERDT	Cochonnailles - ASH
27/10/2019		KURTZENHOUS E	Exposition "Vins et Terroirs" - Groupe Foklorique "D'Schwalmle" - Salle culturelle
31/10/2019		GEUDERTHEIM	Soirée Halloween - FCG
02/11/2019	04/11/2019	Gries	Messti - Cour de l'école et rue Principale
02/11/2019	03/11/2019	WEITBRUCH	Exposition d'aviculture - Société d'Aviculture - Foyer avicole
02/11/2019		WEITBRUCH	Soirée familiale - Football Club de Weitbruch - Foyer St Gall
02/11/2019		HOERDT	Fête de la bière - Handball
02/11/2019		KURTZENHOUS E	Journée pêche au brochet - Amicale des Pêcheurs à la Ligne - Etang de pêche
03/11/2019		HOERDT	Courses hippiques
03/11/2019		WEYERSHEIM	Exposition Placomusophile (CPAOR) Ventes / Achats / Echanges - Espace W

08/11/2019		HOERDT	Cycle de rencontres "Aide aux aidants" - CCH
08/11/2019	09/11/2019	WEYERSHEIM	Théâtre alsacien - Wirscher Elsasser Bühn - Trait d'Union
09/11/2019	11/11/2019	Gries	Noch Messti - Cour de l'école et rue Principale
10/11/2019		WEYERSHEIM	Repas Enfants Espoir du Monde - Espace W
11/11/2019		Gries	Graines de Mômes - Bourse aux vêtements - Espace La Forêt
11/11/2019		HOERDT	Remise des prix aux lauréats - Courses hippiques
15/11/2019		HOERDT	Artistes au presbytère
15/11/2019	16/11/2019	WEYERSHEIM	Théâtre alsacien - Wirscher Elsasser Bühn - Trait d'Union
16/11/2019		HOERDT	Spectacle coup de cœur CCH - Mairie
22/11/2019	24/11/2019	WEYERSHEIM	Théâtre alsacien - Wirscher Elsasser Bühn - Trait d'Union
23/11/2019		Gries	Dîner dansant du Football Club - Espace La Forêt
23/11/2019		HOERDT	110e anniversaire Gymnastique
30/11/2019		BIETLENHEIM	Marché de Noël
30/11/2019		HOERDT	Bal - Country club
01/12/2019		Gries	Fête des aînés - Espace La Forêt
01/12/2019		WEITBRUCH	Fête de l'Avent - Paroisse Protestante - Millenium
07/12/2019	08/12/2019	Gries	Exposition aviculteurs - Espace La Forêt
07/12/2019		Gries	Marché de Noël : Magie de Noël - Place de la Mairie
07/12/2019		KURTZENHOUSE	Vente d'hiver au profit du Téléthon - "Fadeleck"
08/12/2019		GEUDERTHEIM	Fête des Aînés
08/12/2019		WEITBRUCH	Fête des Séniors 2019 - Commune de Weitbruch - Millenium
08/12/2019		HOERDT	Fête des seniors - CCH
08/12/2019		WEYERSHEIM	Fête des aînés - Espace W
13/12/2019		HOERDT	Artistes au presbytère
14/12/2019		GEUDERTHEIM	Fête des Lumières - AGCLS S'Mehlrads
14/12/2019	15/12/2019	WEYERSHEIM	Noël au Village - Place de la Mairie
16/12/2019		WEITBRUCH	Fête de Noël des personnes âgées - Paroisse Protestante - Foyer protestant
21/12/2019		HOERDT	Concert de Noël - Société de musique Harmonie - Eglise Protestante
22/12/2019		WEITBRUCH	Fête de Noël des enfants - Paroisse Protestante - Eglise

31/12/2019		Gries	Dîner dansant Saint-Sylvestre - Football Club - Espace La Forêt
31/12/2019		WEITBRUCH	Soirée Saint-Sylvestre - ASC GALLIA - Millenium
31/12/2019		WEYERSHEIM	Bal Saint-Sylvestre - Football - Espace W

Annexe 2 : Bilan actions PLPDMA 2015-2020

Sommaire

Introduction	95
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	96
ACTION 1 : Création d'un guide de la prévention	96
ACTION 2 : Création d'un stand d'animation prévention	97
ACTION 3 : Création d'un « kit d'emménagement »	98
ACTION 4 : Animations sur la thématique du jouet (don ou réemploi) avec les scolaires ..	99
Actions éco-exemplaires de la collectivité	100
ACTION 5 : Réduction des déchets des manifestations	100
ACTION 6 : Installation d'un poulailler et d'un composteur à la MAPAD	101
ACTION 7 : Amélioration de la gestion des déchets dans les cimetières des communes..	103
ACTION 8 : Mise à disposition d'un broyeur pour les collectivités et/ou particuliers	104
Actions emblématiques nationales	105
ACTION 9 : Installation de composteurs dans les écoles	105
ACTION 10 : Installation de composteurs collectifs en pied d'immeubles	106
ACTION 11 : Lutte contre le gaspillage alimentaire – opération mangeons sains, jetons mois	107
ACTION 12 : Distribution de « stop-pub »	108
Actions d'évitement de la production de déchets (réparation, réemploi...)	109
ACTION 13 : Organisation d'une bourse du réemploi	109
ACTION 14 : Réflexion autour de la création d'une recyclerie	110
ACTION 15 : Collecte de textiles durant la SERD pour réemploi (COTHLAB)	111
ACTION 16 : Développement de la consigne et limitation du suremballage dans les commerces de proximité	112
Actions de prévention des déchets des entreprises et actions de prévention des déchets dangereux	113
ACTION 17 : Création d'un doggy-bag proposé aux restaurateurs	113
ACTION 18 : Opération « dépolluons nos poubelles » : sensibilisation au recyclage des piles et aux piles rechargeables	114

Introduction

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2015-2020 de la Communauté de communes de la Basse-Zorn a été adopté en février 2015. Ce plan a été conçu afin de répondre localement aux objectifs réglementaires en matière de prévention des déchets, notamment la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) et son objectif de réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) de 10 % entre 2010 et 2020.

Le plan d'actions 2015-2020 s'articule autour de 18 actions réparties en 5 axes.

Sensibilisation des publics à la prévention des déchets

ACTION 1 : Création d'un guide de la prévention

Contexte : Avec la mise en place de la redevance incitative le 1er janvier 2013, la Communauté de communes de la Basse-Zorn souhaite, en plus d'une gestion efficace de ses déchets, se consacrer au vaste domaine de la prévention dans le but de réduire la quantité de déchets produits sur le territoire. En 2014, chaque habitant de la Basse-Zorn a produit en moyenne 614 kg de déchets.

Objectif :

- Sensibiliser le grand public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.

Public cible : Tous les usagers du territoire

Partenaires : SMITOM Haguenau-Saverne

Description et mise en œuvre :

- Création d'un guide de la prévention des déchets « Mettons nos poubelles au régime » en septembre 2016 comportant des chiffres clés de gestion des déchets, les enjeux environnementaux liés à la prévention et de nombreux éco-gestes pour réduire sa quantité de déchets à la maison.
- Distribution de ce guide aux usagers en format papier avec le bulletin intercommunal de décembre 2016 et mise à disposition en format numérique sur le site internet de la Communauté de communes



Résultat : Entre 2014 et 2020, la quantité totale de DMA produits a diminué de 2,9 %, elle est passée de 614 kg/hab en 2014 à 584 kg/hab. soit une diminution de la quantité produite par habitant de 5%. Si cette réduction ne peut pas directement être imputée à la réalisation du guide, celui-ci y a sûrement contribué en sensibilisant les usagers et en leur proposant des gestes à adopter au quotidien.

ACTION 2 : Création d'un stand d'animation prévention

Contexte : Chaque année, environ 200 événements d'ampleurs diverses sont organisés par différentes structures et associations sur le territoire de la Communauté de communes de la Basse Zorn. Ce sont des moments propices pour la rencontre et la sensibilisation sur la thématique de réduction des déchets.

Objectifs :

- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets lors des manifestations.
- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.

Public cible : tous les usagers participant aux manifestations

Description et mise en œuvre : Création d'un stand « type » sur la prévention des déchets avec des animations en déchèteries et lors des manifestations sur le territoire.

Résultat : Le stand a été inauguré lors de l'édition 2016 du festival Basse-Zorn à l'An Vert. Depuis, il est présent lors de plusieurs manifestations organisées sur le territoire.



Pistes d'améliorations : création d'un document de suivi regroupant les événements pour lesquels le stand d'animation était présent et les animations qui ont été réalisées et le nombre de personnes sensibilisées.

ACTION 3 : Création d'un « kit d'emménagement »

Contexte : Les consignes de tri et le système de redevance incitative diffèrent d'un département à l'autre, voire d'un territoire à l'autre, il peut être difficile pour les nouveaux arrivants de connaître le mode de gestion des déchets et les consignes de tri en vigueur sur le territoire.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Faciliter l'adoption des bons gestes en matière de tri et de prévention des déchets aux nouveaux arrivants sur le territoire.

Public cible : les usagers qui emménagent sur le territoire

Description et mise en œuvre:

- Création d'un « kit emménagement » comportant les explications sur la redevance incitative, les tarifs, le guide de prévention, des informations sur le compostage sur le territoire et un mémo-tri.
- Les informations nécessaires à l'utilisateur pour connaître et comprendre la gestion des déchets sur le territoire sont mises en ligne sur le site internet de la Communauté de communes de la Basse-Zorn et actualisées régulièrement.
- Les agents municipaux et intercommunaux informent les usagers lors de leur emménagement et les invitent à se rendre sur le site internet pour plus d'information.

Piste d'action pour le PLPDMA 2021-2026 : Proposer un guide « unifié » en version numérique téléchargeable sur le site internet de la CCBZ comportant les informations suivantes :

- Principes de la gestion des déchets en Basse-Zorn
- Redevance incitative : fonctionnement et tarifs
- Collecte sélective (bac jaune) et déchèteries (rappel des consignes de tri et Mémotri)
- Astuces pratiques pour réduire sa quantité de déchets

ACTION 4 : Animations sur la thématique du jouet (don ou réemploi) avec les scolaires

Contexte : Chaque seconde en France, il se vend 7,7 jouets, soit plus de 243 millions de jouets par an dont 33% à Noël. Toutefois, des millions de jouets sont jetés en France chaque année, représentant 75 000 tonnes de déchets.

Objectif : Sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets

Public cible : Les écoliers et leurs parents, le personnel des écoles

Description : Proposer une animation dans les écoles sur la thématique du don et réemploi des jouets

Résultats : Animations sur la prévention et le tri organisées auprès des scolaires lors de la SERD. Ces animations n'étaient toutefois pas spécifiquement dédiées à la thématique du jouet.

Piste d'action pour le PLPDMA 2021-2026 : Créer une animation, la proposer aux écoles lors de la SERD, organiser une collecte de jouets dans les écoles en lien avec une association de réemploi.

Actions éco-exemplaires de la collectivité

ACTION 5 : Réduction des déchets des manifestations

Contexte : Chaque année, environ 200 évènements d'ampleurs diverses sont organisés par différentes structures et associations sur le territoire de la Communauté de communes de la Basse Zorn. Ces manifestations doivent aujourd'hui montrer l'exemple en termes de réduction des déchets, avec le soutien de l'intercommunalité. Ce sont des moments propices pour la rencontre et la sensibilisation des bénévoles organisateurs et des habitants sur la thématique de réduction des déchets.

Objectifs :

- Réduire le volume des déchets produits lors des 200 manifestations (base de calcul 2015) organisées chaque année sur le territoire intercommunal.
- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Mutualiser les pratiques et les idées des organisateurs d'évènements
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets lors des manifestations.

Public cible : les organisateurs de manifestations et les participants

Partenaires : SMITOM Haguenau-Saverne

Description :

- Prêt de vaisselle compostable lors des manifestations organisées par les associations du territoire.
- Création d'une charte d'engagement en faveur de la réduction des déchets liés à l'évènementiel à destination des organisateurs de manifestations.

Résultats :

En 2016, la Communauté de communes a mis en place une banque intercommunale de matériel compostable (vaisselle, nappes, etc.) et un service de prêt et de lavage de gobelets réutilisables en 2017. Entre 2018 et 2020, 48 manifestations ont bénéficié de prêt d'écocup et 34 de vaisselle compostable.



ACTION 6 : Installation d'un poulailler et d'un composteur à la MAPAD



Contexte : chaque année, la MAPAD produit environ 20 tonnes de déchets alimentaires. Ces déchets peuvent être valorisés grâce au compostage ou à l'adoption de poules.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Réduire le volume de déchets alimentaires produits
- Favoriser la réduction et la gestion exemplaire des déchets en établissement

Public cible : résidents et personnel de la MAPAD

Partenaires : Maison du Compost, Collège Baldung Grien

Description et mise en œuvre : Installation de trois composteurs et d'un poulailler à la MAPAD afin de valoriser la majeure partie des déchets alimentaires et ainsi réduire le poids de la poubelle OMr.



L'établissement va pouvoir valoriser les restes de quelques 140 repas quotidiens qui représentent jusqu'à 5 kg/jour (préparation, repas non servis et restes de repas) ; ces restes pourront alimenter les poules et être déposés dans le composteur. Les déchets verts viendront alimenter le composteur moyennant un broyage, le cas échéant.

Sur une année cela pourra représenter jusqu'à **4 tonnes de déchets** qui seront valorisées sur le site. Le compost sera utilisé dans les espaces verts aux abords de l'établissement et l'excédent sera fourni aux mairies de la Communauté de communes ; quant aux poules, elles produiront des œufs qui seront mis à disposition du personnel.

Résultat : Un composteur et un poulailler ont été installés en 2016. Le composteur est géré par l'agent d'entretien et accueille les restes de repas compostables. Les poules ont dû être données en 2019 à cause de travaux au sein de l'établissement.

ACTION 7 : Amélioration de la gestion des déchets dans les cimetières des communes

Contexte : De nombreuses erreurs de tri sont à déplorer dans les cimetières du territoire, de plus, les solutions de tri ne sont pas optimisées dans certains cimetières (absence de bacs à composts, d'affichage des consignes de tri, etc.)

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets.

Public cible : les usagers et particulièrement les plus de 60 ans

Partenaires : Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle (OLCA)

Description : Création d'un support de communication et de sensibilisation au tri des (en français et en alsacien)



Résultat : En 2019, le support de communication a été créé et diffusé dans le bulletin intercommunal.

ACTION 8 : Mise à disposition d'un broyeur pour les collectivités et/ou particuliers

Contexte : Les déchets verts représentent le flux de déchets le plus important sur le territoire, hors gravats. Les techniques de jardinage au naturel, comme le recours au broyage pour transformer les déchets verts en broyat, permettent de réduire la quantité de déchets vert traités par l'exutoire.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets.

Public cible : les usagers

Partenaires : prestataire extérieur pour le broyage

Description et mise en œuvre :

- Tri des branchages déposés en déchèteries par les usagers et les préposés
- Broyage des branchages de feuillus par un prestataire extérieur lors des fermetures des déchèteries
- Mise à disposition des usagers du broyat obtenu (récupération libre et gratuite en déchèterie)



Résultats : Pour permettre aux particuliers de valoriser leurs déchets verts en paillage, la Communauté de communes organise chaque année, depuis 2016, des opérations de broyage. Chaque année, entre 12 et 24 tonnes de branchages sont broyées par un prestataire. Le broyat obtenu est ensuite mis gratuitement à disposition des usagers, ce qui représente au minimum 30 m³ de broyat par an.

Actions emblématiques nationales

ACTION 9 : Installation de composteurs dans les écoles

Contexte : En 2015, une caractérisation des ordures ménagères résiduelles (bac bleu) a été réalisée sur le territoire. Selon cette étude, 21 % de la poubelle OMr est composée de déchets de cuisine. Or, une grande partie de ces déchets alimentaires, comme les épluchures, peuvent être valorisée en compost.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets.

Public cible : les écoles et périscolaires

Partenaires : La Maison du Compost, SMITOM Haguenau-Saverne

Description : Installation de composteurs dans les écoles du territoire, formation de référents compostages.



Résultats : Entre 2016 et 2019, 5 composteurs collectifs ont été installés sur le territoire :

- Kurtzenhouse → école primaire (Rue principale) en 2016
- Geudertheim → école primaire (74 rue du Général de Gaulle) en 2019
- Weyersheim → périscolaire Les P'tits Loups (50 rue de la République) en 2019
- Bietlenheim → entrée côté atelier jus de pommes (15 rue Albert Schweitzer) en 2019
- Hoerdts → école Im Leh (parking salle Jacques Brandt – Grand Rue) en 2019

Les composteurs de Kurtzenhouse, Weyersheim et Bietlenheim sont bien entretenus par leurs référents depuis leur installation. A l'inverse, en raison de nombreuses erreurs de tri et de l'absence d'un référent, le composteur collectif de Geudertheim a été mis à l'arrêt. On note également des erreurs de tri dans le compost devant l'école de Hoerdts.

ACTION 10 : Installation de composteurs collectifs en pied d'immeubles

Contexte : En 2015, une caractérisation des ordures ménagères résiduelles (bac bleu) a été réalisée sur le territoire. Selon cette étude, 21 % de la poubelle OMr est composée de déchets de cuisine, or, une grande partie de ces déchets alimentaires, comme les épluchures, peuvent être valorisée en compost.

Objectif : Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.

Public cible : Les résidents d'habitats collectifs

Description :

- Information et sensibilisation des usagers des habitats collectifs à la pratique du compostage partagé
- Soutien à l'installation de sites de compostage partagés en pieds d'immeuble et formation des référents de sites en partenariat avec l'association La Maison du Compost.

Résultats : Plusieurs résidences collectives privées disposent d'un bac à compost autogéré. Pour les immeubles collectifs qui n'ont pas de concierges, la gestion du composteur n'est pas optimale (erreurs de tri, absence de référent compost).

Piste d'amélioration : formation de référents, création d'affichages ou de guide détaillant les fonctionnements du compost à mettre à disposition des usagers résident en habitat collectif.

ACTION 11 : Lutte contre le gaspillage alimentaire – opération mangeons sains, jetons mois

Contexte : Selon l'ADEME, ce ne sont pas moins de 10 millions de tonnes de nourriture consommables qui sont gaspillées chaque année en France, soit l'équivalent de 20 kg/hab./an dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés se trouvent dans les ordures ménagères des français.

Objectifs :

- Accompagner les équipes de cuisine dans la réduction du gaspillage alimentaire.
- Sensibiliser les élèves et l'ensemble des usagers des cantines scolaires à leur alimentation et au lien à leur santé et leur environnement.
- Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires.

Public cible : Les collégiens et personnel du collège Baldung Grien

Partenaires : Maison de la nature du delta de la Sauer, Conseil Départemental du Bas-Rhin

Description : Des animations de sensibilisations ont été menées au collège par le CINE dans le cadre de l'action « Mangeons sain - jetons moins ».

Résultat :

Plusieurs actions de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire ont eu lieu en 2016 au collège :

- 2 séances de sensibilisation sur les chiffres du gaspillage alimentaire
- 4 séances d'animations thématiques et ateliers thématiques au sein du restaurant scolaire (les céréales, le pain, les légumes anciens et les herbes aromatiques)
- 1 sortie : découverte d'un maraicher fournissant les cuisines du collège, visite des serres de la ferme Dollinger avec dégustation de légumes « moches »
- 1 stand à la journée portes-ouvertes du collège.

ACTION 12 : Distribution de « stop-pub »

Contexte : Selon l'ADEME, plus de 30 kg d'imprimés non sollicités sont distribués aux foyers français en 2015. Cette quantité a tendance à baisser depuis 2010 mais reste cependant élevée.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets

Public cible : Tous les usagers du territoire

Description : Création d'un autocollant « stop pub » à placer sur les boîtes aux lettres des usagers du territoire.



Résultats : L'autocollant Stop pub a été distribué en décembre 2015 avec le bulletin intercommunal. En 2016, 14 % des boîtes aux lettres étaient équipée de stop-pub. En 2020, le taux d'équipement est de 29 % sur le territoire.

Pistes d'améliorations : création d'un nouvel autocollant et nouvelle distribution aux usagers ou aux communes.

Actions d'évitement de la production de déchets (réparation, réemploi...)

ACTION 13 : Organisation d'une bourse du réemploi

Contexte : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des objets et participent à la réduction de la production des déchets.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets

Public cible : tous les usagers du territoire

Description : Organisation d'une bourse du réemploi où les participants apportent les objets dont ils ne se servent plus afin d'être donnés, troqués ou vendus.

Résultats : Cette action n'a pas encore été menée

ACTION 14 : Réflexion autour de la création d'une recyclerie

Contexte : La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction des déchets afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets
- Sensibiliser le public au réemploi

Public cible : les usagers

Partenaires : les acteurs de l'ESS

Description : En 2018 a été réalisée une étude en vue de l'optimisation des déchèteries intercommunales afin de permettre au parc des déchèteries de pouvoir réceptionner dans un contexte réglementaire et de sécurité optimale l'ensemble des flux de déchets, d'améliorer les conditions d'entreposage des déchets, d'analyser les gisements et quantités de déchets apportés par type d'usagers, et obtenir des pistes de réduction des flux entrants et ainsi limiter l'impact environnemental. **Le scénario d'optimisation prévoit le déploiement d'une déchèterie unique à Kurtzenhouse dans lequel une filière réemploi sera mise en place. La Communauté de communes privilégie la mise en place d'un local réemploi, où les usagers peuvent déposer leurs objets encore utilisables pour qu'ils soient récupérés et réparés si besoin par un acteur local du réemploi, contrairement aux ressourceries et recycleries où la revalorisation et la redistribution se font directement sur place.**

ACTION 15 : Collecte de textiles durant la SERD pour réemploi (COTHLAB)

Contexte : L'industrie de la mode et de la production textile est responsable de l'émission de 1,2 milliards de tonnes de gaz à effet de serre par an. De plus, chaque année en Europe, près de 4 millions de tonnes de textiles, neufs ou usagés, sont jetés.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets à travers une communication homogène afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets
- Sensibiliser le public au réemploi des textiles

Public cible : tous les usagers

Partenaires : COTHLAB

Description : Animations auprès des scolaires sur le réemploi des textiles et collecte de textiles durant l'édition 2015 de la SERD.



ACTION 16 : Développement de la consigne et limitation du suremballage dans les commerces de proximité

Contexte : Les emballages représentent 50 % en volume et 30 % en poids des poubelles des français, ce qui représente près de 5 millions de tonnes chaque année. Même si la part de recyclage de ces déchets augmente, il est urgent de réduire la quantité de déchets d'emballages puisqu'à ce rythme, il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans en 2050.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction des déchets afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets
- Sensibiliser le public au réemploi

Public cible : tous les usagers

Description et résultats : Cette action n'a pas été menée mais le guide de la prévention réalisé en 2016 a permis de transmettre des informations sur le suremballage et des conseils pratiques à mettre en place pour les réduire.

Actions de prévention des déchets des entreprises et actions de prévention des déchets dangereux

ACTION 17 : Création d'un doggy-bag proposé aux restaurateurs

Contexte : Selon l'ADEME, ce ne sont pas moins de 10 millions de tonnes de nourriture consommables qui sont gaspillées. Les restaurants seraient responsables de 14 % de ce gaspillage.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire
- Sensibiliser les restaurateurs à la thématique du gaspillage alimentaire et favoriser l'adoption de pratiques de prévention du gaspillage alimentaire dans leur établissement
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets.

Public cible : les restaurateurs et leurs clients

Partenaires : les restaurateurs du territoire

Description : Création d'un kit « gourmet bag » comportant des contenants biodégradables et compostables dotés d'une étiquette aux couleurs du logo de la CCBZ, un sticker à apposer à l'entrée du restaurant indiquant sa participation à l'opération et des notes réglementaires et de sensibilisation des équipes. Ces kits sont remis aux restaurateurs qui le souhaitent afin de permettre aux clients d'emporter leurs restes à la maison.



Résultats : Depuis la mise en place de l'action en 2018, 500 kits ont été distribués aux 14 restaurateurs partenaires.

ACTION 18 : Opération « dépolluons nos poubelles » : sensibilisation au recyclage des piles et aux piles rechargeables

Contexte : En France, 30 % des piles sont mal triées et ne seront pas valorisées. Pourtant, environ 77 % du poids total d'une pile peut être recyclé en métaux ou alliages.

Objectifs :

- Sensibiliser le public à la réduction et au tri des déchets afin d'amorcer et/ou d'ancrer chez eux des changements de comportements.
- Rendre exemplaire la Communauté de communes de la Basse Zorn en matière de réduction et de gestion des déchets

Public cible : tous les usagers

Partenaires : COREPILE

Description :

- Mise à disposition de boîtes de collecte dans les écoles lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) et la Semaine Européenne de Recyclage des Piles (SERP).
- Publication d'informations sur les réseaux sociaux et le site internet de la collectivité pendant la SERP,
- Animations de sensibilisation au recyclage des piles réalisées par l'Ambassadeur du tri et de la prévention auprès des usagers des déchèteries



Annexe 3 : Moyens humains et financiers prévisionnels PLPDMA 2021-2026

Axes thématiques	Actions PLPDMA	Année de démarrage	Etapes	Moyens humains	Moyens financiers
Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	1.1 Compostage individuel	2021	Poursuite subvention à l'acquisition composteurs en bois Don d'un composteur suite à formation "BA-BA compostage"	Ambassadeur de la prévention et du tri (ADPT)	41 429,50 € (623 kits compostage individuels)
	1.2 Formations compostage	2022	Partenariat avec la Maison du Compost dans le cadre convention SMITOM création support communication	Animateur Maison du Compost, ADPT, Moyens internes (suivi et communication)	- €
	1.3 Compostage partagé	2022	Définir les modalités d'accompagnement Création supports communication Suivi des sites de compostage partagé	Animateur Maison du Compost, ADPT, Moyens internes (suivi et communication)	7 500 € (10 kits compostage partagé)
	1.4 Broyage branchages	2021	Prestation de broyage	Moyens internes (suivi et communication)	5 700 € par an pour 10 sessions de broyage 200 € (supports communication)
	1.5 Ateliers Jardinage au naturel	2023	Etat des lieux acteurs locaux Partenariat/prestation pour ateliers Création supports communication	Stagiaire / chargé mission prévention, ADPT, Animateur ateliers, Moyens internes (suivi et communication)	1 600 € par an pour 4 ateliers
	1.6 Guide jardinage au naturel	2024	Création contenu / conception graphique / impression	Moyens internes	500,00 €
Prolonger la durée de vie des objets par le réemploi et la réutilisation	2.1 Stand de troc	2022	Mobilisation des partenaires Tenue de stand Création et impression supports communication	Bénévoles, Moyens internes (suivi et communication), Association(s) partenaire(s)	400,00 €
	2.2 Local réemploi en déchèterie	2023	Etude de faisabilité Partenariat avec acteur ESS	Partenaire (collecte), Moyens internes (suivi et communication)	5 000,00 €
	2.3 Collecte téléphone inutilisés	2021	Mise en place bacs collecte dans les mairies Création supports communication	Moyens internes (suivi et communication)	- €
Promouvoir l'éco-consommation	3.1 Stop pub	2021	Conception, impression, diffusion	Moyens internes	2 000,00 €
	3.2 Réduction des déchets des manifestations	2021	Poursuite prêt matériel et prestation lavage gobelets Création et animation réseau "responsables déchets"	Stagiaire / chargé mission prévention, ADPT, Moyens internes (suivi et communication)	1 000 € par an
	3.3 Réduction des déchets dans les commerces	2023	Enquête auprès des commerçants Animation d'un groupe de travail Création communication et kit "réduisons les déchets dans les commerces"	Stagiaire / chargé mission prévention, Moyens internes (suivi et communication)	2 500,00 €
	3.4 Protections hygiéniques réutilisables	2024	Tenue stand Création supports communication	Moyens internes, Acteurs territoire	1000 € (communication, matériel animation)
	3.5 Promotion des couches lavables	2025	Organisation d'ateliers de sensibilisation Création supports communication	Animateur spécialisé, Stagiaire / chargé mission prévention Moyens internes (suivi et communication)	1000 € (communication, matériel animation)
Lutter contre le gaspillage alimentaire	4.1 Promotion du "Gourmet bag"	2021	Poursuite promotion gourmet bag auprès restaurateurs / impression kit communication Création et animation groupe travail dédié	Stagiaire / chargé mission prévention, Moyens internes (suivi et communication)	500,00 €
	4.2 Sensibilisation au gaspillage alimentaire (scolaires)	2022	Création du programme d'animation en lien avec les acteurs Création supports communication	Externalisation du projet ou recrutement animateur, Moyens internes (suivi et communication)	3000 € (communication, matériel animation) 10 000 € (prestation animation)
Sensibiliser et communiquer	6.1 Catalogue d'animations à destination scolaires	2021	Création guide Diffusion Réalisation interventions	Moyens internes, ADPT	500 € (achat matériel animation)
	6.2 Sensibilisation porte-à-porte dans les collectifs	2022	Etat des lieux des collectifs Réunions de sensibilisation au tri	ADPT	200 € (impression communication)